

CANADA

H. OF C.

BILL C-20

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-20

1989

SEPT. 25 - OCT. 3

25 SEPT. - 3 OCT.

No. 1

INDEX

J
103
H7
34-2
E894
A1
no.1

J
103
H7
34-2
E894
A1
no. 1

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 03 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Monday, September 25, 1989

Tuesday, October 3, 1989

Chairman: Guy Ricard

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le lundi 25 septembre 1989

Le mardi 3 octobre 1989

Président : Guy Ricard

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-20

**An Act to amend the Excise Tax
Act and the Excise Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-20

**Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise
et la Loi sur l'accise**

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le rapport à la Chambre

APPEARING:

The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P.,
Minister of State (Finance)

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Gilles Loiselle, c.p., député,
Ministre d'État (Finances)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-20

Chairman: Guy Ricard

Members

Bill Casey
Harry Chadwick
Clément Couture
Jim Karpoff
Charles Langlois
Gabriel Larrivée
Diane Marleau
Gilles Rocheleau—(8)

(Quorum 5)

Santosh Sirpaul

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Monday, September 25, 1989:

Jim Karpoff replaced Audrey McLaughlin;
Charles Langlois replaced Bill Attewell;
Bill Casey replaced Don Blenkarn;
J.W. Bud Bird replaced Murray Dorin;
Harry Chadwick replaced Lee Richardson;
Gabriel Larrivée replaced Pat Sobeski; and
Jerry Pickard replaced Roy MacLaren.

On Monday, October 2, 1989:

Steve Butland replaced Jim Karpoff;
Jim Karpoff replaced Steve Butland.

On Tuesday, October 3, 1989:

Clément Couture replaced J.W. Bud Bird;
Diane Marleau replaced Jerry Pickard; and
Gilles Rocheleau replaced Douglas Young.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-20

Président: Guy Ricard

Membres

Bill Casey
Harry Chadwick
Clément Couture
Jim Karpoff
Charles Langlois
Gabriel Larrivée
Diane Marleau
Gilles Rocheleau—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 114(3) du Règlement :

Le lundi 25 septembre 1989 :

Jim Karpoff remplace Audrey McLaughlin;
Charles Langlois remplace Bill Attewell;
Bill Casey remplace Don Blenkarn;
J.W. Bud Bird remplace Murray Dorin;
Harry Chadwick remplace Lee Richardson;
Gabriel Larrivée remplace Pat Sobeski; et
Jerry Pickard remplace Roy MacLaren.

Le lundi 2 octobre 1989 :

Steve Butland remplace Jim Karpoff;
Jim Karpoff remplace Steve Butland.

Le mardi 3 octobre 1989 :

Clément Couture remplace J.W. Bud Bird;
Diane Marleau remplace Jerry Pickard; et
Gilles Rocheleau remplace Douglas Young.

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Thursday, June 15, 1989:

Mr. Cooper for Mr. Hawkes, from the Striking Committee, presented the Ninth Report of the Committee, which is as follows:

Your Committee recommends that the Legislative Committee of this House to study the following Bill be composed of the Members listed below:

—Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 15 juin 1989 :

M. Cooper, au nom de M. Hawkes, du Comité de sélection, présente le neuvième rapport de ce Comité, dont voici le texte :

Votre Comité recommande que le Comité législatif de la Chambre devant étudier le projet de loi énuméré ci-dessous se compose des députés dont les noms suivent :

—Projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Members—Membres

Attewell
Blenkarn
Dorin

MacLaren
McLaughlin

Richardson
Sobeski

Young
(Gloucester)—(8)

Pursuant to Standing Order 113(1), the Report was deemed adopted.

Conformément à l'article 113(1) du Règlement, ce rapport est réputé avoir été adopté :

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Monday, June 26, 1989:

Debate was resumed on the motion of Mr. Loiselle, seconded by Mr. Lewis.—That Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

Extrait des procès-verbaux de la Chambre des communes du lundi 26 juin 1989 :

Le débat reprend sur la motion de M. Loiselle, appuyé par M. Lewis,—Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to on the following division:

Après plus ample débat, la motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant :

(Division—Vote N° 56)

YEAS—POUR

125

NAYS—CONTRE

52

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

ATTEST

ATTESTÉ

ROBERT MARLEAU
Clerk of the House of Commons

Le Greffier de la Chambre des communes
ROBERT MARLEAU

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, October 4, 1989

The Legislative Committee on Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, June 26, 1989, your Committee has considered Bill C-20 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 4 octobre 1989

Le Comité législatif sur le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 26 juin 1989, votre Comité a étudié le projet de loi C-20 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

GUY RICARD

Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, SEPTEMBER 25, 1989

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act, met at 3:35 o'clock p.m. this day, in room 308 West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Bill Casey, Harry Chadwick, Jim Karpoff, Charles Langlois, Gabriel Larrivée, Jerry Pickard and Douglas Young.

In attendance: From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel: Louis-Philippe Côté, Parliamentary Counsel.

Guy Ricard announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113(2).

The Order of Reference of Monday, June 26, 1989 being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of Gabriel Larrivée, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

Gabriel Larrivée moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three (3) Members are present including the Chairman, and in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of the Committee.

Jim Karpoff moved,—That the motion be amended by adding after the words "three members are present including", the following:

"one member of the Opposition, and"

The question being put on the amendment, it was agreed to.

And the question being put on the motion, as amended, it was agreed to.

On motion of Douglas Young, it was agreed,—That during the questioning of the witnesses, each Member be allotted ten (10) minutes for the first round and thereafter five (5) minutes in the second round.

On motion of Charles Langlois, it was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to distribute documents, such as briefs, letters and other papers received from the public and addressed to the Members of the Committee in the language received, the Committee Clerk to ensure that such documents are translated and circulated as promptly as possible.

PROCÈS-VERBAUX

LE LUNDI 25 SEPTEMBRE

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, tient sa séance d'organisation aujourd'hui à 15 h 35, dans la salle 308 à l'Édifice de l'ouest.

Membres du Comité présents: Guy Ricard, Bill Casey, Harry Chadwick, Jim Karpoff, Charles Langlois, Gabriel Larrivée, Jerry Pickard, Douglas Young.

Aussi présent: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Louis-Philippe Côté, conseiller parlementaire.

Guy Ricard annonce qu'il a été désigné président du Comité en application du paragraphe 113(2) du Règlement.

Lecture est donnée de l'Ordre de renvoi en date du lundi 26 juin 1989, dont la teneur suit:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Sur motion de Gabriel Larrivée il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses Procès-verbaux et témoignages conformément aux directives du Bureau de régie interne.

Gabriel Larrivée propose,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et à en autoriser l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou en son absence, la personne désignée pour le remplacer.

Jim Karpoff propose,—Que la motion soit modifiée en ajoutant après les mots «trois membres du Comité soient présents, dont» ce qui suit:

«un membre de l'opposition et»

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La motion, ainsi modifiée, est adoptée.

Sur motion de Douglas Young, il est convenu,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix (10) minutes soient accordées à chaque député lors de la première série de questions et cinq (5) minutes par la suite.

Sur motion de Charles Langlois, il est convenu,—Que le greffier du Comité soit autorisé à distribuer, dans la langue originale, les mémoires, lettres et autres documents reçus du public ou adressés aux membres du Comité, à en assurer la traduction et à la faire suivre dans les meilleurs délais.

On motion of Gabriel Larrivée, it was agreed,—That the Clerk of the Committee, in consultation with the Principal Clerk, Public Bills Office, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required and for a period not to exceed 30 working days after the Committee has presented its Report to the House.

At 3:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, OCTOBER 3, 1989

(2)

The Legislative Committee on Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act, met at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 209 West Block, the Chairman, Guy Ricard presiding.

Members of the Committee present: Bill Casey, Harry Chadwick, Clément Couture, Jim Karpoff, Charles Langlois, Gabriel Larrivée, Diane Marleau and Gilles Rocheleau.

In attendance: From the Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel: Louis-Philippe Côté, Parliamentary Counsel. *From the Library of Parliament:* Margaret Young, Research Officer.

Appearing: The Honourable Gilles Loiselle, P.C., M.P., Minister of State (Finance).

Witnesses: From the Department of Finance: Brian Willis, Assistant Director, Sales and Excise Tax Division and Patricia Malone, Chief, Policy and Legislation, Sales and Excise Tax Division.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference dated June 26, 1989, relating to Bill C-20, An Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act. (*See Minutes of Proceedings, Monday, September 25, 1989, Issue No. 1*)

The Chairman called Clause 1.

The Minister made a statement.

The Minister and the witnesses answered questions.

The question being put on Clause 1, it was carried on division.

Clauses 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 and 14 were severally carried on division.

The Title carried on division.

The Bill carried on division.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-20, without amendment, to the House.

At 12:55 o'clock p.m. the Committee adjourned.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Sur motion de Gabriel Larrivée, il est convenu,—Que le greffier du Comité, en consultation avec le greffier principal du Bureau des projets de lois d'intérêt public, soit autorisé à retenir les services de personnel de soutien temporaire, en fonction des besoins, et pour une période ne dépassant pas 30 jours après que le Comité aura présenté son rapport à la Chambre.

À 15 h 55, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 3 OCTOBRE 1989

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, se réunit aujourd'hui à 11 h 10, dans la pièce 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Guy Ricard (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Casey, Harry Chadwick, Clément Couture, Jim Karpoff, Charles Langlois, Gabriel Larrivée, Diane Marleau et Gilles Rocheleau.

Aussi présents: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Louis-Philippe Côté, conseiller parlementaire. *De la Bibliothèque du Parlement:* Margaret Young, attachée de recherche.

Comparaît: L'honorable Gilles Loiselle, c.p., député, ministre d'État (Finances).

Témoins: Du ministère des Finances: Brian Willis, directeur adjoint, Division des taxes de vente et d'accise; Patricia Malone, chef, Politique et législation, Division des taxes de vente et d'accise.

Le Comité poursuit les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du 26 juin 1989, soit l'étude du projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du lundi 25 septembre 1989, fascicule n° 1.*)

Le président met en délibération l'article 1.

Le ministre fait une déclaration.

Le ministre et les témoins répondent aux questions.

L'article 1, mis aux voix, est adopté avec dissidence.

Les articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 sont adoptés séparément, avec dissidence.

Le titre est adopté avec dissidence.

Le projet de loi est adopté avec dissidence.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi C-20, sans proposition d'amendement.

A 12 h 55, le Comité lève la séance.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Monday, September 25, 1989

• 1536

The Chairman: I see a quorum. We will commence the meeting. I will first read the letter I received from the Speaker of House. It is in French, but I think we have a translation system.

Conformément à l'article 113 du Règlement, il me fait plaisir de confirmer votre nomination à la présidence du Comité législatif sur le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Veuillez agréer, cher monsieur Ricard, l'expression de mes sentiments distingués.

C'est signé par John Fraser.

I would now like the clerk to read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-20, an Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: I would like to introduce Mr. Côté, who is the parliamentary counsel. He is here to assist any members who have amendments to sign, or any other things.

Now we need a mover of the motion for the printing. The motion is that the committee print 750 copies of its Minutes of Proceedings and Evidence as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Larrivée (Joliette): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: For receiving and printing of evidence when a quorum is not present, the motion is that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman the person designated to be chairman of the committee.

Mr. Larrivée: I so move.

Mr. Karpoff (Surrey North): I would like to move an amendment that one of the three members be specified as a member of the opposition.

The Chairman: It is moved by Mr. Karpoff that the committee will be able to sit with three members including one member of the opposition. Shall the amendment carry?

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le lundi 25 septembre 1989

Le président: Je constate qu'il y a quorum. Nous allons donc commencer la séance. Je voudrais tout d'abord lire la lettre que j'ai reçue du Président de la Chambre. Elle est en français, mais je crois que nous avons un service de traduction.

Pursuing to Standing Order 113, I am pleased to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-20, an Act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act.

Sincerely yours

And it is signed by John Fraser.

Je voudrais maintenant demander à la greffière de lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-20, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Je voudrais maintenant présenter M. Côté, qui est conseiller parlementaire. Il est ici pour aider les députés qui ont des amendements à signer ou autres affaires de ce genre.

Il nous faut maintenant quelqu'un pour proposer la motion portant sur l'impression. La motion est la suivante: Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses procès-verbaux et témoignages, ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.

M. Larrivée (Joliette): J'en fais la proposition.

La motion est adoptée

Le président: Pour l'audition et l'impression des témoignages en l'absence du quorum, la motion est la suivante: Que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents.

M. Larrivée: J'en fais la proposition.

M. Karpoff (Surrey-Nord): Je voudrais proposer un amendement tendant à préciser que l'un des trois membres du Comité doit être un député de l'opposition.

Le président: M. Karpoff propose que le Comité soit autorisé à siéger pourvu que trois membres, dont un député de l'opposition, soient présents. L'amendement est-il adopté?

[Text]

M. Larrivée: Je n'y vois pas d'objection en principe, mais n'y a-t-il pas danger que l'opposition refuse de se présenter quand un témoin devra venir et que cela paralyse le Comité?

M. Douglas Young (député de Gloucester): Cela peut être un danger, mais à ce moment-là, on pourrait reconstituer le Comité et, s'il y a quorum, aller de l'avant. Il pourrait aussi arriver que nous soyons là tous les trois et que personne de vous n'y soit. Cette motion est proposée de bonne foi. Ce n'est pas là dans le but de paralyser le Comité.

Le président: Je pense qu'on peut se fier à la bonne foi des trois partis en présence pour que le Comité puisse siéger. Je pense qu'on peut vivre avec un amendement semblable et que cela va probablement accélérer les travaux du Comité. Comme la liste des témoins ne sera sans doute pas très longue, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de contestation à ce niveau-là.

Amendment agreed to

Motion as amended agreed to

The Chairman: On the allocation of time for the questioning of the witnesses, usually we divide the period of questioning of the witnesses into a first round of 10 minutes and a second round of five minutes to all the members who want to put some questions to the witnesses.

• 1540

Mr. Young: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Next is circulation of documents and briefs. The motion reads that the clerk of the committee be authorized to distribute documents such as briefs, letters and other papers received from the public and addressed to the members of the committee in the language received, and the committee clerk is to ensure that such documents are translated and circulated as promptly as possible.

Mr. Langlois (Manicouagan): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Next is hiring of staff. The motion reads that the clerk of the committee, in consultation with the principal clerk, Public Bills Office, be authorized to engage the services of temporary secretarial staff as required and for a period not to exceed 30 working days after the committee has presented its report to the House.

Mr. Larrivée: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Now we are ready for future business of the committee. Do you prefer to sit in camera?

[Translation]

Mr. Larrivée: I do not have any objection in principle, but is not there a danger that the opposition could refuse to be present when a witness is scheduled to appear, thus paralyzing the work of the committee?

Mr. Douglas Young (Gloucester): That could be a danger, but in such a case, we could reconstitute the committee and proceed if there is a quorum. It could also happen that all three of us be present and that nobody on your side is. This motion is put forward in good faith. It is not there in order to paralyze the committee.

The Chairman: I think we can trust all three parties to be in good faith and that the committee will be able to sit. I believe we can live with such an amendment and that will probably speed up the work of the committee. Given that the list of witnesses will probably not be very long, I do not expect there will be much ground for dispute in this regard.

L'amendement est adopté

La motion, modifiée, est adoptée

Le président: Pour ce qui est de la répartition du temps pour l'interrogatoire des témoins, nous divisons habituellement la période des questions en une première ronde de dix minutes et une deuxième ronde de cinq minutes, permettant à tous les députés qui souhaitent le faire d'interroger les témoins.

M. Young: Je propose cette motion.

La motion est adoptée

Le président: Passons maintenant à la distribution de documents et de mémoires. La motion porte que le greffier du Comité soit autorisé à distribuer les mémoires, les lettres et autres documents du public à l'intention des membres du Comité, dans la langue dans laquelle ils ont été envoyés, et qu'il veuille à les faire traduire et en faire la distribution le plus vite possible.

M. Langlois (Manicouagan): Je propose cette motion.

La motion est adoptée

Le président: Maintenant, l'engagement de personnel. La motion porte que le greffier du Comité soit autorisé, en consultation avec le greffier principal du Bureau des projets de loi d'intérêt public, à retenir au besoin les services d'employés de bureau auxiliaires pour la durée du mandat du Comité et pour une période ne dépassant pas 30 jours ouvrables après le dépôt de son rapport final.

M. Larrivée: Je propose cette motion.

La motion est adoptée

Le président: Nous sommes maintenant prêts à passer aux travaux futurs du Comité. Préférez-vous siéger à huis clos?

[Texte]

M. Young: Pour nous, l'important est d'établir un horaire qui ne crée pas de problème au niveau du Comité des finances.

Le président: Le Comité des finances siège ici, à Ottawa, cette semaine. La semaine prochaine, il sera en voyage. Faites-vous partie du Comité des finances?

M. Young: Oui, et M. Pickard aussi.

Le président: Cela peut créer un petit conflit, comme vous le dites. Nous voulons renvoyer le projet de loi à la Chambre le plus tôt possible étant donné que c'est un petit projet de loi. Il faut entendre quelques témoins. J'imagine que des gens qui désirent témoigner ont communiqué avec vous ou vont communiquer avec la greffière.

M. Young: C'est plutôt à la greffière que les gens se sont adressés.

Le président: Ce qui veut dire que, la semaine prochaine, il vous sera pratiquement impossible de siéger.

M. Young: Ce n'est pas «pratiquement impossible». C'est impossible, parce qu'on sera dans l'ouest du pays.

Le président: Et vous ne pouvez pas vous faire remplacer?

M. Young: Je pourrais vous faire une suggestion, monsieur le président. Étant donné que l'horaire du Comité de finances est assez chargé, M^{me} Carrière, la greffière du Comité des finances, pourrait facilement en arriver à une entente avec madame pour éviter les conflits. Pour ma part, je serais certainement prêt à accepter que les choses soient faites ainsi.

Le président: Donc, on ne peut pas siéger avant la semaine du 9 octobre. Et cette semaine, il m'est impossible de siéger.

M. Young: Il n'y a pas de difficulté.

Mr. Casey (Cumberland—Colchester): Do you mean we cannot sit this week because you are away?

The Chairman: Yes, and next week the finance committee is away

Mr. Casey: Would it be possible to have an alternative chairman while you are away?

The Chairman: I will have to check to see whether or not that is possible.

Mr. Casey: None of my committees has started, and this week would be convenient if we could do it this week. I would like to propose Charles, if we can do that, just to get it under way.

Mr. Young: I do not have any objections to that as long as... The finance committee has been sitting, of course, as you know. It sat last week and it is sitting practically continuously this week, with the exception of Question Period. That is why I suggested that maybe the clerk would have to spend a bit of time with the clerk of the

[Traduction]

Mr. Young: For us, the important thing is to establish a schedule that will not conflict with the schedule of the Finance Committee.

The Chairman: The Finance Committee sits here, in Ottawa, this week. Next week it will be travelling. Are you a member of the Finance Committee?

Mr. Young: Yes, and so is Mr. Pickard.

The Chairman: As you say, it can create a conflict. We want to send this Bill back to the House of Commons as soon as possible because it is such a small one. We have to hear a few witnesses. I imagine that the people who want to appear have contacted you or will contact the clerk.

Mr. Young: The clerk must be the one they have contacted.

The Chairman: So this means that next week, it will be almost impossible for you to sit on this committee.

Mr. Young: It is not «almost impossible». It is impossible because we will be in the West.

The Chairman: And can't you be replaced?

Mr. Young: I could make a suggestion, Mr. Chairman. Since the schedule of the Finance Committee is so heavy, Mrs. Carrière, the clerk of the Finance Committee, could easily come to an agreement with our clerk to avoid conflicts. For my part, I would be glad to see things done this way.

The Chairman: So we will not sit until the week of October 9. And this week, it is impossible for me to sit.

Mr. Young: There is no problem.

M. Casey (Cumberland—Colchester): Voulez-vous dire que nous ne pouvons pas siéger cette semaine parce que vous êtes hors de la ville?

Le président: Oui et la semaine prochaine, le Comité des finances sera en voyage.

M. Casey: Serait-il possible d'avoir un président suppléant en votre absence?

Le président: Il faudra que je vérifie si c'est possible ou non.

M. Casey: Aucun de mes comités n'a commencé à siéger. Si on pouvait travailler cette semaine, cela m'irait. Je proposerais Charles, si c'est possible, afin que nous puissions commencer.

M. Young: Je n'ai pas d'objection tant que... le Comité des finances a commencé à siéger, comme vous le savez. Il a siégé la semaine dernière et le fait presque continuellement cette semaine, à l'exception des périodes de questions. C'est pour cette raison que je suggérais que notre greffière s'entende avec la greffière du Comité des

[Text]

finance committee just to make sure there is no conflict in the scheduling of the sittings. I have no problem with it if appropriate times can be arranged.

The Chairman: The only problem we have here is for this week. September 26 is tomorrow.

Mr. Young: How do you plan to get witnesses in this week? Is there no problem with that?

• 1545

The Chairman: The minister is the first one. About the other people I do not know. We will have to check—

Mr. Young: It depends on the availability of the minister too, of course.

Mr. Langlois: Did we receive any requests to appear from witnesses? The clerk says no.

The Chairman: Not so far. We received some telephone calls, but that is all.

Will there be any problem with the finance committee? The only day we can settle on this week is September 28.

Mr. Young: We will try to be as accommodating as we can. As soon as we can find out what is going on, I will speak to Ms Carrière. We realize we have to try to move this through. We are not going to block the—

The Chairman: Well, the fact is that this bill is not a very big bill. So maybe in one or two sittings—

Mr. Young: Yes. Next week, while we are away, I am sure you will be able to find the time, and if there are no other witnesses the minister will make every effort to accommodate the committee on that.

Mr. Langlois: Will you have replacements?

M. Young: Oui, on trouvera un moyen. Il y aura au moins un suppléant.

The Chairman: Next week I am going to be here. So does everybody agree with this? The clerk is going to get in touch with your people.

Mr. Young: In the week of October 9.

The Chairman: Is there any other business? The committee is adjourned to the call of the Chair.

PAUSE

Tuesday, October 3, 1989

• 1109

The Chairman: We shall resume considering Bill C-20, an act to amend the Excise Tax Act and the Excise Act.

On clause 1

M. Gaby Larrivée (député de Joliette): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander une correction au compte rendu de la dernière séance du

[Translation]

finances afin qu'il n'y ait pas de conflits d'horaire. Si les horaires peuvent concorder, je n'ai pas d'objection.

Le président: Le seul problème qui reste, c'est pour cette semaine. Le 26 septembre est demain.

M. Young: Comment prévoyez-vous faire venir des témoins cette semaine? Est-ce qu'il n'y a pas un petit problème?

Le président: Le ministre est le premier témoin. Pour les autres, je ne sais pas. Il faudra vérifier. . .

M. Young: Cela dépend de la disponibilité du ministre, évidemment.

M. Langlois: Avons-nous reçu des demandes de comparution des témoins? La greffière dit que non.

Le président: Pas encore. Nous avons reçu des appels, mais c'est tout.

Y aura-t-il des problèmes avec le Comité des finances? Le seul jour qui convienne, cette semaine, est le 28 septembre.

M. Young: Nous ferons ce que nous pourrons. Dès que nous saurons ce qui se passe, je parlerai à M^{me} Carrière. Nous comprenons qu'il faut nous efforcer de terminer le travail. Nous ne voulons pas entraver. . .

Le président: Il faut bien se rendre compte qu'il s'agit d'un petit projet de loi. Peut-être qu'en une ou deux séances. . .

M. Young: Oui. La semaine prochaine, pendant notre absence, je suis persuadé que vous arriverez à établir un horaire et que s'il n'y a pas d'autres témoins, le ministre fera tout ce qu'il peut pour arranger le Comité.

M. Langlois: Y aura-t-il des suppléants?

Mr. Young: Yes, we will find a way. There will be at least one replacement.

Le président: Je serai ici la semaine prochaine. Est-ce que tout le monde est d'accord? La greffière communiquera avec votre personnel.

M. Young: Dans la semaine du 9 octobre.

Le président: Y a-t-il d'autres sujets de discussion? La séance est levée.

PAUSE

Le mardi 3 octobre 1989

Le président: Nous allons reprendre l'étude du projet de loi C-20, loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Article 1

Mr. Gaby Larrivée (Joliette): Mr. Chairman, I have a point of order. I would like to ask for a correction to the proceedings of the last meeting of the committee. I see

[Texte]

Comité. Je m'aperçois qu'on m'identifie comme le député de Moose Jaw—Lake Centre. J'aimerais revenir à Joliette, s'il vous plaît.

Le président: Il faudrait peut-être demander aux gens de Moose Jaw s'ils voudraient aussi aller à Joliette.

M. Larrivée: En l'occurrence, c'est peut-être mieux comme cela.

Le président: D'accord, monsieur Larrivée. On va faire les corrections nécessaires.

M. Larrivée: Merci, monsieur le président.

- 1110

Le président: Nous recevons ce matin le ministre Gilles Loiselle. J'aimerais qu'il nous présente les membres de son état-major qui sont avec lui ce matin et nous fasse un petit discours d'ouverture. Il y aura ensuite une période de questions pour ceux qui voudraient avoir plus de précisions sur le projet de loi, et nous passerons enfin à l'étude article par article. Monsieur le ministre.

L'honorable Gilles Loiselle (ministre d'État aux Finances): Je vous remercie, monsieur le président. J'aimerais vous remercier, mesdames et messieurs les députés, du temps que vous voulez bien consacrer à cet important projet de loi.

Pour m'aider ce matin, il y a avec moi Patricia Malone et Brian Willis, deux grands experts dans le secteur qui nous intéresse. Ils sont à votre disposition pour apporter toute précision dont vous pourriez avoir besoin.

Le projet de loi que vous voulez bien considérer aujourd'hui renferme les modifications législatives qui sont requises afin de mettre en oeuvre les changements qui ont été annoncés dans le Budget du 27 avril 1989 concernant la taxe fédérale de vente et les taxes et les droits d'accise.

Ces mesures sont un élément important du programme de mesures fiscales qui a été établi par notre gouvernement pour s'attaquer au problème de la dette publique qui est sans cesse croissante. En reconnaissant la menace et en relevant le défi que pose le fardeau croissant de la dette, nous aidons à construire un Canada plus fort pour les générations présentes et futures de Canadiens.

Nous avons accompli des progrès considérables au cours des quatre dernières années au titre de la réduction du déficit annuel et du ralentissement de la croissance de la dette publique. Cependant, d'autres mesures s'imposent si nous voulons maintenir la vigueur de l'économie canadienne.

C'est pourquoi le plan financier que nous avons présenté dans le Budget fait appel à la fois à des réductions de dépenses et à des hausses de recettes provenant d'une vaste gamme de sources, dont les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes de vente et d'accise.

Nous avons également annoncé dans le Budget une autre partie intégrante de notre plan visant à assurer

[Traduction]

that I am identified as the member for Moose Jaw—Lake Centre. I would like to come back to Joliette, please.

The Chairman: Perhaps we should ask the people in Moose Jaw whether they would also like to go to Joliette.

Mr. Larrivée: In this case, it may be just as well.

The Chairman: Very well, Mr. Larrivée. We shall have the necessary corrections made.

Mr. Larrivée: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: We have this morning the Minister, Gilles Loiselle. I would like him to introduce the officials who are with him this morning and to make a short opening speech. We will follow that with a period of questions from those who would like to get more detailed information on the bill, and we shall finally proceed with clause-by-clause consideration of the bill. Mr. Minister.

Hon. Gilles Loiselle (Minister of State (Finance)): Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank the members of the Committee for the time that is allotted to this important bill.

In order to help me this morning, I have with me Patricia Malone and Brian Willis, two leading experts in the matter under consideration. They are at your disposal and will give you any detail that you might need.

The bill that you are considering today contains the necessary legislative amendments to implement the federal sales and excise tax and excise duty changes announced in the budget of April 27, 1989.

These measures are an important component of our government's plan of fiscal action to address the problem of the large and growing public debt. By recognizing and reacting to the threat posed by the growing burden of the debt, we are helping to build a stronger Canada for both present and future generations of Canadians.

We have made considerable progress over the past four years in lowering the deficit and in reducing the rate of growth of the public debt. Further action is required, however, if we are to maintain the strength of the Canadian economy.

This is why the fiscal plan we presented in the budget calls for both reduced expenditures and increased revenues from a broad range of sources, including personal income taxes, corporate taxes and sales and excise taxes.

We also announced in the budget another integral part of our plan to secure Canada's future—the replacement of

[Text]

l'avenir du Canada. Il s'agit du remplacement de la taxe de vente au niveau du fabricant par une taxe sur les produits et services entièrement nouvelle.

L'actuelle taxe de vente au niveau du fabricant présente évidemment de graves défauts. Le gouvernement s'engage à abandonner cette taxe qui est archaïque et néfaste sur le plan économique et à la remplacer par un régime de taxe de vente plus moderne et plus équitable. Le nouveau régime comportera une taxe de vente multistades semblable aux taxes à la valeur ajoutée imposées dans les pays européens et dans bon nombre d'autres pays du monde.

Cette nouvelle taxe sur les produits et services sera appliquée à un taux de 9 p. 100 et touchera la grande majorité des biens et services consommés au Canada. Elle représente une source de recettes plus stable et plus fiable et elle améliorera la compétitivité des producteurs canadiens, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés étrangers. Aussi, la nouvelle taxe améliorera l'équité globale du régime fiscal canadien.

Le remplacement de l'actuelle taxe de vente au niveau du fabricant par une taxe entièrement nouvelle sur les produits et les services est une tâche de grande envergure. Il faut prendre le temps de s'assurer que chacun soit bien informé au sujet de la nouvelle taxe, de permettre au consommateur et aux entreprises de faire valoir leur point de vue et de mettre en place les mécanismes administratifs nécessaires. Pour assurer un délai suffisant, la nouvelle taxe entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1991.

Meanwhile, in light of the serious fiscal problems we are confronting, it has been necessary to rely on the current sales tax system for some of the additional revenues required, in order to spread the burden of addressing the public debt as widely as possible and to avoid substantially larger increases in other taxes, in particular in personal income taxes.

Given the serious deficiencies of the manufacturers sales tax, increases in the tax rates under the current sales tax system are possible only because of the limited time period in which they will apply. These taxes could not be increased if the current system was not going to be replaced in less than a year and a half from now.

In order to provide a revenue bridge to sales tax reform, this bill implements increases in the rates of federal sales tax and telecommunication taxes. These include a one percentage point increase in the federal sales tax rate on construction materials from 8% to 9% effective January 1, 1990, and on alcohol and tobacco products from 18% to 19% effective April 28, 1989, and a 1.5 percentage point increase in the general sales tax rate from 12% to 13.5% effective June 1, 1989. The telecommunications services and telecommunication programming services tax will also be increased by one percentage point, from 10% to 11%, effective June 1, 1991.

[Translation]

the manufacturer's sales tax by an entirely new goods and services tax.

The current manufacturer's sales tax is seriously flawed. The government is committed to scrapping this tax, which is archaic and economically destructive, and replacing it with a more modern and fair sales tax system. The new system will be a multi-stage sales tax, similar to the value-added taxes imposed in European countries and in many other countries around the world.

This new goods and services tax will be imposed at the rate of 9% and will apply to the vast majority of goods and services consumed in Canada. It represents a more stable and reliable source of revenue and it will enhance the competitiveness of Canadian producers, both here and abroad. As well, the new tax will improve the overall fairness of the Canadian tax system.

Replacement of the current manufacturer's sales tax with an entirely new goods and services tax is a major undertaking. Time is required to ensure that everyone is fully informed about the new tax, to allow for input from consumers and the business community and to put the necessary administrative systems in place. To ensure that adequate time is available, the new tax will become effective on January 1, 1991.

Entre temps, compte tenu des graves problèmes financiers auxquels nous faisons face, il a été nécessaire de compter sur l'actuelle taxe de vente pour obtenir une certaine partie des recettes additionnelles requise afin de répartir le fardeau du contrôle de la dette publique le plus largement possible et d'éviter des hausses substantiellement plus importantes des autres formes d'imposition, en particulier l'impôt sur le revenu des particuliers.

Compte tenu des graves lacunes de la taxe de vente au niveau du fabricant, il n'est possible d'augmenter les taux de la taxe en vertu du régime actuel que parce qu'il ne s'applique que pour une période limitée. Ces taxes ne pourraient être majorées si le régime actuel n'allait pas être remplacé d'ici moins d'un an et demi.

Afin d'assurer des recettes en attendant la réforme de la taxe de vente, ce projet de loi met en oeuvre des hausses des taux de la taxe fédérale de vente et des taxes sur les télécommunications. Ces hausses comprennent une augmentation d'un point de pourcentage du taux de la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction, qui passe de huit à neuf p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1990, et sur l'alcool et les produits du tabac, qui passe de 18 à 19 p. 100 à compter du 28 avril 1989, et une augmentation d'un point et demi de pourcentage du taux général de la taxe de vente, qui passe de 12 à 13,5 p. 100 à compter du 1^{er} juin 1989. Les taxes sur les services de télécommunication et les services de programmation fournis par voie de télécommunication seront également

[Texte]

[Traduction]

majorées d'un point, soit de 10 à 11 p. 100, à compter du premier juin 1989.

• 1115

To offset the effect of these increased federal sales tax rates on low-income individuals and families, the budget bill amending the Income Tax Act will implement substantial increases in the refundable sales tax credit in both 1989 and 1990. The existing sales tax credit is being doubled, and the income threshold raised from \$16,000 to \$18,000 in 1990, to enable more Canadians to claim the credit.

Pour compenser l'effet de cette majoration des taux de la taxe fédérale de vente pour les particuliers et les familles à faible revenu, les projets de loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu mettent en oeuvre des hausses sensibles du crédit remboursable pour taxe de vente à la fois en 1989 et 1990. Le crédit actuel pour taxe de vente sera doublé, et de plus, le seuil de revenu pour le crédit sera majoré de 16,000\$ à 18,000\$ en 1990 afin de permettre à un plus grand nombre de Canadiens de réclamer les crédits.

Quant à la hausse des taxes et des droits d'accise, ce projet de loi met également en oeuvre des hausses d'un certain nombre de taxes et de droits d'accise imposés en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur l'accise. La taxe d'accise sur l'essence est majorée d'un cent le litre à compter du 28 avril 1989 et d'un autre cent le litre à compter du 1^{er} janvier 1990. En réponse aux préoccupations exprimées en matière d'environnement et de santé, la taxe d'accise sur l'essence au plomb est majorée d'un autre cent le litre à compter du 28 avril. Les taxes et droits d'accise sur les produits du tabac sont majorés substantiellement de 4.00\$ la cartouche pour les cigarettes et d'un montant proportionnel pour les cigares. Les droits et taxes appliqués au tabac manufacturé sont augmentés de 5.30\$ le contenant de 200 grammes, en deux étapes, afin de générer des recettes et de réduire l'écart de taxe entre les cigarettes et le tabac à coupe fine.

As for excise tax and duty increases, this bill also implements increases in a number of the excise levies imposed under the Excise Tax Act and the Excise Act. The excise tax on gasoline is increased by 1¢ per litre on April 28, 1989 and by an additional cent per litre on January 1, 1990. In response to environmental and health concerns, the excise tax on leaded gasoline is increased by a further cent per litre effective April 28th. The excise taxes and duties on tobacco products are increased substantially, by \$4 per carton for cigarettes and a proportional amount for cigars. The levies on manufactured tobacco are increased by \$5.30 per 200-gram container, in two stages, to raise revenues and to narrow the tax differential between cigarettes and fine-cut tobacco.

Ces changements des taxes et droits d'accise permettront d'obtenir des recettes additionnelles d'environ 0.9 milliard de dollars en 1989 et de 1.6 milliard de dollars en 1990.

These changes in excise taxes and duties will raise additional revenues of about \$0.9 billion in 1989 and \$1.6 billion in 1990.

Nous avons aussi pris d'autres mesures. Sur le plan des mesures d'allégement, ce projet de loi prolonge d'une autre année l'application de la partie de la taxe de vente du programme de ristourne de taxe sur les carburants à l'intention des producteurs primaires. Ce programme prévoit des ristournes de taxe de vente et d'accise fédérale sur les carburants pour véhicules à moteur à l'intention des producteurs primaires en ce qui concerne les carburants qu'ils utilisent à des fins de production hors des routes. Le programme a été établi à l'automne de 1984 comme mesure temporaire. Il devrait cesser de s'appliquer à la fin de la présente année. Bien que les ristournes de taxe d'accise cesseront de s'appliquer comme prévu, les ristournes de taxe de vente seront prolongées jusqu'au 31 décembre 1990 comme mesure de transition à la réforme de la taxe de vente.

We have also taken other measures. On the relieving side, this bill extends the sales tax portion of the fuel tax rebate program for primary producers for one additional year. This program provides rebates of the federal sales and excise taxes on motor vehicle fuels to primary producers in respect of fuel they use for off-highway production purposes. The program was introduced in the fall of 1984 as a temporary measure, and is scheduled to expire at the end of this year. While the rebates of excise taxes will be allowed to expire as scheduled, the sales tax rebates are being extended until December 31, 1990 as a transition measure to sales tax reform.

En vertu du régime réformé de taxe de vente qui sera mis en oeuvre le 1^{er} janvier 1991, tous les utilisateurs commerciaux auront le droit de recouvrer la taxe fédérale de vente payée sur les intrants d'entreprise. Compte tenu de la prolongation des ristournes de taxe de vente sur les carburants, les agriculteurs et autres producteurs

Under the reformed sales tax system to be implemented on January 1, 1991, all commercial users will be entitled to recover federal sales taxes paid on business inputs. With the extension of the sales tax portion of the fuel tax rebate program, farmers and other primary producers will continue to receive sales tax rebates in respect of

[Text]

primaires continueront de recevoir des ristournes de taxe de vente à l'égard des carburants utilisés à des fins de production en attendant la mise en place du nouveau régime.

Ce projet de loi met également en oeuvre plusieurs changements techniques mineurs à la Loi sur la taxe d'accise, dont le déplacement de la taxe sur les détergents à lessive du niveau du fabricant à celui du grossiste et l'établissement d'une exonération de la taxe de vente pour les machines et les appareils utilisés dans les usines de traitement des déchets toxiques.

Plusieurs modifications techniques de la Loi sur l'accise sont également proposées dans ce projet de loi. Le pouvoir d'établir des règlements relativement au marquage des produits du tabac est élargi afin de faciliter l'identification des produits sur lesquels les droits d'accise fédéraux n'ont pas été payés. Conjointement avec cette modification, les pénalités pour possession et vente illicites de produits du tabac seront majorées à un niveau comparable à celles imposées pour des offenses semblables en vertu de la Loi sur les douanes.

• 1120

Enfin, des dispositions de la loi qui imposent le fardeau de la preuve, dans le cas d'offenses en vertu de la loi, à l'accusé plutôt qu'à la Couronne seront modifiées afin qu'elles se conforment à la Charte canadienne des droits et libertés.

In conclusion, Mr. Chairman, this is an important bill. It will implement a significant part of our plan to deal with the serious problem posed by the public debt. By reducing annual deficits and controlling the debt, we will be able to maintain the valued social programs and high standard of living Canadians have come to expect for themselves and their children.

I will be pleased to respond to any questions members may have on the measures contained in this bill, and I thank you.

Le président: Merci bien, monsieur le ministre. Monsieur Karpoff.

Mr. Karpoff (Surrey North): We have a growing problem of poverty in Canada. One-fifth of our children, 1.2 million, are now living in poverty, and this bill systematically increases things that have a detrimental effect on low-income families, everything from gasoline to communications to tobacco.

I would like the minister to comment on how he sees this tax package will actually deal with the question of poverty, and particularly on why they do not use tax measures that levy fair taxes against corporations, including plugging loopholes so that profitable corporations like Alcan that make millions of dollars pay tax. After you answer that, I want to come back to one technical thing on tobacco.

[Translation]

production fuels, pending implementation of the new system.

This bill also implements several minor technical changes to the Excise Tax Act, including shifting the tax on laundry detergents to the wholesale level and introducing a sales tax exemption for machinery and apparatus used in toxic waste treatment plants.

Several technical amendments to the Excise Act are also proposed in this bill. The authority to make regulations relating to the marking of tobacco products is being broadened to facilitate the identification of products on which federal excise duties have not been paid. In conjunction with this amendment, the penalties for illicit possession and sale of tobacco products will be increased to a level comparable to those assessed for similar offences under the Customs Act.

And finally, provisions of the Act that place the burden of proof in offences under the Act on the accused rather than the Crown, will be amended to make them consistent with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

En conclusion, monsieur le président, il s'agit d'un projet de loi important. Il mettra en oeuvre une partie importante du plan que nous avons conçu pour nous attaquer au sérieux problème que pose la dette publique. En réduisant les déficits annuels et en maîtrisant la dette, nous pourrions maintenir les programmes sociaux et le niveau de vie auxquels s'attendent les Canadiens, pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Il me fera plaisir de répondre aux questions que pourraient avoir les députés sur les mesures figurant dans ce projet de loi. Je vous remercie.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Mr. Karpoff.

M. Karpoff (Surrey-Nord): Le problème de la pauvreté prend de plus en plus d'importance au Canada. Le cinquième de nos enfants, soit 1,2 million d'entre eux, vit dans la pauvreté à l'heure actuelle et ce projet de loi vient majorer de façon systématique le prix de biens et services dont le renchérissement aura des effets néfastes sur les familles à faible revenu, allant de l'essence au tabac, en passant par les communications.

Je voudrais entendre le ministre commenter sa perception de l'incidence de ces mesures fiscales sur la problématique de la pauvreté, et j'aimerais savoir notamment pourquoi on ne fait pas appel à des mesures fiscales qui toucheront les grandes sociétés de façon équitable et qui auront notamment pour effet de supprimer les échappatoires qui permettent à de grandes sociétés rentables comme l'Alcan, dont les bénéfices se

[Texte]

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Karpoff. To begin with, I would say the measures are part of a package, and you will have noticed that for the lower-income Canadians we have increased the credit considerably. This is the fairest way of making sure that those who have less choice as to their spending will profit the most.

Of course the overall objective is to improve the situation of Canada and of the government and our capacity to maintain and develop the programs. We cannot on the one hand ask the government to provide services, which are rightly expected by the population, and not deal on the other hand with our fiscal situation, which, as you know very well, is in a very difficult position with the deficit and the debt.

As for the corporations, I would say that we have increased the tax considerably this year and put it on all large corporations with assets over \$10 million. You refer frequently on your side of the House to the small and medium-sized companies that do not pay taxes. Many of them pay taxes. Those that do not are very small companies that are marginal or not profitable at all, and others do not pay taxes because of the incentives we have provided in the research and development area. As far as closing loopholes of tax evasion or whatever, we have been extremely active over the last four or five years to close these holes.

Mr. Karpoff: One question. I ask it with mixed feelings because I am a former smoker, so I have very little—

Mr. Loiselle: So am I.

Mr. Karpoff: —sympathy for the people who smoke. However, because of my own background of working in institutions and with the poor, one of the things they have always been able to do is count on loose tobacco as a cheap source of smoking. All of a sudden in the last six or eight months the price of rollings has gone up to be the same as tailor-mades.

I had an old fellow come into my office and he brought in his receipts. He is the only guy I know who buys his tobacco and papers at The Bay. That is the only thing he buys at The Bay on a credit card. He has gone from just under \$11 a tin of tobacco to \$14.50 and then to \$19 a tin of tobacco.

What about in penal institutions and mental health institutions? I do not see Members of Parliament sitting around rolling their cigarettes; it is the poor. The only people who use rollings are poor or institutionalized people. Why did you think it was necessary? How much revenue were you actually going to raise from the poor by

[Traduction]

situent dans les millions de dollars, de ne pas payer d'impôt. Lorsque vous aurez répondu à cette question, je voudrais revenir sur un aspect technique lié aux produits du tabac.

M. Loiselle: Je vous remercie, monsieur Karpoff. Tout d'abord, je dois dire que ces mesures font partie d'un ensemble et vous aurez constaté que, pour les Canadiens à plus faible revenu, nous avons majoré considérablement le crédit d'impôt. C'est la façon la plus équitable de faire en sorte que ceux dont les choix de dépenses sont plus restreints seront avantagés dans la mesure du possible.

Bien entendu, l'objectif global consiste à améliorer la situation du Canada et du gouvernement ainsi que notre capacité de poursuivre et d'enrichir les programmes. Nous ne pouvons pas d'une part demander au gouvernement de fournir des services, auxquels la population s'attend à juste titre, sans d'autre part régler notre situation budgétaire qui, vous ne l'ignorez pas, est extrêmement difficile en raison du déficit et de la dette.

Pour ce qui est de grandes sociétés, je dirai que nous avons majoré considérablement l'impôt cette année et que nous l'avons appliqué à toutes les grandes sociétés dont l'actif est supérieur à 10 millions de dollars. Vous parlez souvent, de votre côté de la Chambre, des PME qui ne versent pas d'impôt. Or, bon nombre d'entre elles en versent. Celles qui n'en versent pas sont de très petites sociétés dont la rentabilité est faible ou nulle et les autres ne versent pas d'impôt à cause de mesures incitatives que nous avons prévues en matière de recherche et de développement. Pour ce qui est de supprimer des échappatoires ou des possibilités d'évasion fiscale, nous n'avons pas ménagé les efforts en ce sens au cours des quatre ou cinq dernières années.

M. Karpoff: La question que je vais vous poser me rend un peu mal à l'aise puisque je suis un ancien fumeur et que j'ai très peu de...

M. Loiselle: J'en suis un également.

M. Karpoff: ... sympathie pour les fumeurs. Toutefois, ayant déjà oeuvré en milieu institutionnel et auprès des pauvres, j'ai pu constater dans ce milieu que les gens avaient toujours pu compter sur le tabac en vrac comme source de tabac à bon marché. Tout à coup, au cours des six à huit derniers mois, le prix des «rouleuses» a augmenté pour pratiquement rejoindre celui des cigarettes de fabrication.

Un vieux monsieur est venu me voir à mon bureau dernièrement avec ses reçus. Il est la seule personne que je connaisse qui achète son tabac et son papier à La Baie. C'est tout ce qu'il achète à La Baie avec sa carte de crédit. Il a pu me montrer que le contenant de tabac était passé d'un prix légèrement inférieur à 11\$ à 14.50\$ puis à 19\$.

Et il y a aussi les établissements carcéraux et psychiatriques. Je ne vois pas de députés qui passent leur journée à rouler des cigarettes; ce sont les pauvres qui font cela. Les seules personnes qui utilisent des «rouleuses» sont les pauvres ou les personnes en établissement. Pourquoi avez-vous jugé nécessaires ces

[Text]

increasing the tax on rollings to make the price equal to tailor-mades?

[Translation]

hausses? Combien d'argent au juste allez-vous percevoir des pauvres en augmentant la taxe de manière à ce que le prix des rouleuses soit le même que le prix des cigarettes fabriquées?

- 1125

Mr. Loiselle: You have raised a real problem. It is a reality that we have had to face, but the great difficulty is that as we increase the overall taxes on tobacco, people have begun to find ways to go around this. Our source of revenue, which is badly needed, was in a way threatened by more and more people, not only poor people, but also people who said tobacco was so expensive they would switch to rolling their own. I cannot give you numbers, but people are switching to rolling.

We have to protect our tax base at all costs, because of our deficit. We already have a manufacturers sales tax that is extremely porous. We have to tighten it up a bit, and this is why we have closed this loophole.

M. Gilles Rocheleau (député de Hull—Aylmer): Bien sûr, avec le projet de loi C-20, vous faites des ajustements qui ont été annoncés dans le Budget adopté le printemps dernier, mais tout en avisant que c'est en attendant l'imposition de la nouvelle TPS de 9 p. 100. Monsieur le ministre, dans vos propos d'introduction, vous semblez confirmer le taux de 9 p. 100 qui fait actuellement l'objet d'un débat dans l'entreprise privée, au Conference Board, dans les chambres de commerce et ainsi de suite. En somme, ce taux est rejeté par l'ensemble des intervenants économiques canadiens.

Voici ce qui me préoccupe, monsieur le président. Tout le monde sait que le Canada a actuellement des problèmes importants au niveau du déficit, au niveau de la dette qui croît chaque année de façon assez importante. À l'automne de 1988, lors du débat sur le libre-échange, l'ensemble de la communauté économique canadienne semblait favoriser le libre-échange. Jusqu'à maintenant, cela n'a peut-être pas donné les résultats escomptés, mais on aura peut-être l'occasion d'y revenir à un autre moment.

Donc, dans le cas du libre-échange, vous sembliez avoir l'appui de la communauté économique, mais dans le cas de la TPS, vous n'avez aucun appui quant à la formule que vous souhaitez imposer au peuple canadien. Certains prétendent que le taux devrait être inférieur à 9 p. 100. D'autres prétendent qu'il ne devrait pas y avoir de TPS du tout à moins qu'il n'y ait une entente avec les provinces. J'aimerais traiter ce matin de ces arguments, monsieur le président.

On sait que les premiers ministres des provinces canadiennes, il y a à peine quelques semaines, se prononçaient à l'unanimité en faveur du rejet de la TPS telle que le gouvernement fédéral veut l'imposer. On peut se faire répondre qu'il n'y a pas d'entente entre les provinces. S'il n'y a pas d'entente entre les provinces, est-

M. Loiselle: Le problème que vous avez soulevé est réel. Nous avons dû résoudre cette question. Le problème, c'est que, plus nous augmentons les taxes qui s'appliquent au tabac, plus les gens trouvent des moyens de contourner la difficulté. Les recettes fiscales de cette source nous sont indispensables et elles étaient menacées par un nombre de plus en plus grand de personnes, non seulement des pauvres, mais aussi des gens pour qui le tabac était devenu si coûteux qu'ils avaient décidé de rouler eux-mêmes leurs cigarettes. Je n'ai pas de chiffres à vous donner, mais de plus en plus de gens fument des «rouleuses».

Il nous faut protéger notre assiette fiscale à tout prix, compte tenu du déficit. Déjà, la taxe des fabricants est extrêmement poreuse. Un resserrement s'imposait et c'est pourquoi nous avons voulu supprimer cette échappatoire.

Mr. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Of course, with Bill C-20, you are making adjustments which were announced in the budget adopted last spring, while at the same time saying that these are made pending the coming into force of the new 9% GST. Mr. Minister, in your introductory remarks, you seemed to confirm the 9% rate which is now being questioned by the private sector, by the Conference Board, by chambers of commerce and the like. In fact, this rate is being rejected by the majority of players on the Canadian economic scene.

This is my preoccupation, Mr. Chairman. As everyone knows, Canada has big problems with the deficit and with the debt, which is increasing considerably every year. In the fall of 1988, during the Free Trade debate, most people on the Canadian economic scene seemed to favour free trade. Up until now, the results may not have been as expected, but we may have something to say on that at some later point.

So then, in the case of free trade, you seemed to have the support of the business community, but in the case of the GST, no support is forthcoming for the formula you had in mind for the Canadian people. Some say that the rate should be below 9%. Others contend that there should be no GST at all unless an agreement is reached with the provinces. I would like to deal with these points this morning, Mr. Chairman.

As we all know, only a few weeks ago the provincial premiers agreed unanimously to reject the federal government GST proposal plan. You may say that the provinces do not agree among themselves. If no agreement exists between the provinces, shouldn't the federal government, for the common good, agree with all

[Texte]

ce que le gouvernement fédéral, en bon père de famille, ne devrait pas s'entendre avec ce qu'il appelle ses enfants de toutes les régions canadiennes avant d'imposer une nouvelle taxe qui serait, à toutes fins pratiques, une duplication de la taxe de vente?

• 1130

À moins que je ne fasse erreur, chaque point de pourcentage d'imposition équivaut à environ 3 milliards de dollars.

Le président: Pour la TPS.

M. Rocheleau: Donc, ce que recommande le Conference Board, soit 7 p. 100, équivaut à environ 6 milliards de dollars de moins de revenus pour le gouvernement. Ce serait l'équivalent d'un revenu neutre tel qu'annoncé par le ministre des Finances lors de plusieurs discours qu'il a faits et de propos qu'il a tenus à la Chambre.

Est-ce que le gouvernement nous indique un taux de 9 p. 100 qu'il a l'intention de réduire à 7 p. 100 pour se faire passer pour un excellent gouvernement? Est-ce que l'intention du gouvernement est d'arriver à cette conclusion? Cela nous éviterait peut-être, dans les circonstances, de parler de pourcentages.

Ma deuxième question est encore plus importante. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas un discours. J'ai simplement des inquiétudes parce que je représente les citoyens de mon comté. J'aimerais que vous représentiez les citoyens de vos comtés respectifs. Si vous prêtiez l'oreille à ces citoyens, vous comprendriez mes préoccupations.

On prétend que le Québec sera l'une des provinces les plus touchées par la TPS étant donné que les secteurs mous seront plus affectés que les autres. Je parle du vêtement, du meuble et de certains secteurs dans lesquels le gouvernement du Québec n'impose pas de taxe de 9 p. 100 pour tenter de privilégier ces industries.

Si je comprends bien, avec la TPS, l'ensemble du marché sera taxé et, par le fait même, les secteurs mous de l'économie québécoise verront une taxe de 9 p. 100 s'ajouter à ce qu'ils ont actuellement.

Le président: Avant de donner la parole au ministre, j'aimerais vous rappeler que nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-20, un préambule à l'application du projet de loi sur la TPS. J'aimerais faire remarquer au Comité qu'il faudrait prendre garde de ne pas trop glisser du projet de loi à la TPS afin de ne pas nuire au Comité des finances qui étudie justement cette question. Je sais que c'est très relié. Monsieur Rocheleau, je comprends vos préoccupations. Si le ministre veut bien y répondre, je n'y vois pas d'objection, mais il faudrait s'en tenir davantage au projet de loi dont on discute ce matin.

[Traduction]

provincial governments before implementing a new tax which would be, for all practical purposes, a duplication of the sales tax?

Unless I am mistaken, each percentage point of tax amounts to some \$3 billion.

The Chairman: That is for the GST.

Mr. Rocheleau: Therefore, what the Conference Board is recommending, which is 7%, amounts to some \$6 billion less in revenue for the government. This would be the equivalent of a revenue neutral tax, as announced by the Finance Minister in his various speeches and statements in the House.

Is the government shaking the 9% stick because it intends to lower the rate to 7% to get a pat on the back for good government? Is that the final outcome which the government is seeking? If that is the case, we could stop playing around with percentages.

My second question is even more important. Please do not worry, this is not a speech. I simply have concerns because I represent the people in my riding. I would like you to do the same for your constituents. If you were in tune with their concerns, you would understand mine.

Some contend that Quebec will be among the provinces hardest hit by the GST since it will have a greater impact on the so-called soft sectors. I am thinking of the clothing industry, the furniture industry and certain other industries on which the Quebec government, as a protective measure, levies a 9% tax.

If I understand correctly, the GST will apply across the board and, consequently, the soft sectors in the Quebec economy will be hit by a 9% tax which will add on to existing taxes.

The Chairman: Before asking the Minister to speak, I would like to recall that we are discussing today Bill C-20, which is seen as a transitional measure towards the bill on the GST. I would remind the Committee that we should be careful to avoid any substantial degree of slippage into the subject matter of the bill on the GST, so as not to interfere with the work of the Finance Committee which is presently looking into that matter. I appreciate that it is closely related. Mr. Rocheleau, I understand your preoccupations. If the Minister would like to respond, I see no objection, but we should strive to remain within the limits of the bill which is being considered this morning.

[Text]

M. Rocheleau: Dans les notes d'introduction du ministre, tout est tellement interrelié que cela ouvre la porte à la TPS.

Le président: C'est pour cela que j'ai laissé passer votre question. Monsieur le ministre.

M. Loiselle: Monsieur le député, je prends bonne note de vos remarques. Effectivement, j'ai moi-même ouvert la porte. Je dois dire que M. le député a aussi ouvert beaucoup de portes. Je ne sais pas si j'aurai le temps de les fermer toutes pendant mon intervention. J'aimerais d'abord le remercier d'avoir reconnu l'existence d'un problème central auquel nous nous attaquons, à savoir le problème du déficit et de la dette. Cela dit, il remet en cause un certain nombre d'interventions.

Il a parlé de la TPS, notamment du taux de 9 p. 100, faisant état d'un certain nombre d'arguments que nous connaissons tous et qui ont été soulevés par un certain nombre d'organismes devant le Comité des finances. Mais laissons le Comité des finances faire ses travaux.

Ce que le gouvernement a proposé à la Chambre, c'est un ensemble—un *package*, a dit le ministre des Finances—de réformes qui forment un tout qu'on ne peut pas dissocier facilement, de sorte que l'on ne peut pas parler du taux en soi. Il est évident que je préférerais de beaucoup un taux de 0 p. 100 à un taux de 9 p. 100, comme n'importe qui. Mais pourquoi un taux de 9 p. 100?

Nous avons à remplacer une taxe. Tout le monde est d'accord pour dire que la taxe actuelle doit être remplacée, car elle est néfaste et mauvaise. Il faut donc aller chercher les revenus que nous apporte cette taxe et dont nous avons besoin, soit 18 ou 19 milliards de dollars. Une taxe de vente, c'est une chose régressive pour les gens qui ont des revenus plus modestes. Il faut donc éviter de pénaliser ceux qui, étant donné l'exigüité de leur revenu, n'ont d'autre choix que de dire: Je ne vais pas en Floride ou en Europe, car je dois me nourrir et m'habiller. Par conséquent, nous avons mis en place des crédits importants pour nous assurer que les familles dont le revenu est de 30,000\$ et moins seront mieux protégées contre cette taxe et pourront conserver leur liberté de choix.

• 1135

On a dit aussi qu'on ne voulait pas que cette taxe empêche l'accès à la propriété. On a donc fait un calcul. À l'heure actuelle, la taxe à la manufacture, sur les matériaux utilisés, etc. équivaut grosso modo à 4.5 p. 100. On enlève cela et on met une taxe de 9 p. 100. Il y a un manque à gagner. Pour rétablir plus ou moins l'équilibre qu'il y avait auparavant, on prend 900 millions de dollars et on les met dans le paquet, etc. On additionne cela et on divise par la base: cela fait 9 p. 100. Si on diminue à 7 p. 100, qu'est-ce qu'on laisse tomber? Les crédits aux gens défavorisés? Les crédits pour l'habitation? Les crédits aux gens à revenu moyen dont l'impôt sur le revenu passerait de 25 à 24 p. 100 ou de 26 à 25 p. 100?

[Translation]

Mr. Rocheleau: In the Minister's introductory remarks, everything is so closely connected that the GST does not seem out of bounds.

The Chairman: That is why I have accepted your line of questioning. Mr. Minister.

Mr. Loiselle: The member's comments are well taken. In fact, my opening remarks begged the question. I must say that the member has also asked a lot of questions. I do not know if I will be able to answer them all in my reply. I would first like to thank the member for having acknowledged the existence of a crucial problem which we are tackling, that of the deficit and of the debt. That being said, the member does question a certain number of initiatives.

He mentioned the GST and its 9% rate, outlining a certain number of arguments with which we are all familiar and which have been raised before the Finance Committee by a certain number of organizations. But let us leave that work to the Finance Committee.

What the government has put before the House is a package, as the Finance Minister has pointed out, a reform package, made up of elements which cannot easily be dissociated, so that it is not possible to speak of the rate as such in isolation. Obviously, I would prefer a zero per cent rate over a 9% rate, just as anyone else would. But why is the rate set at 9%?

We have to replace an existing tax. Everybody agrees that the existing tax must be replaced, because it is bad and detrimental. Therefore, equivalent tax revenues which are needed must be levied elsewhere. They amount to some \$18 or \$19 billion. A sales tax is regressive for people of modest income. So, we have to avoid penalizing those people who, because of their limited income, have no other choice but to say to themselves: Well, I won't be able to go to Florida or to Europe because I have to feed and clothe myself. Consequently, we have put in place substantial credits to ensure that families whose income is \$30,000 or less will be well protected against the tax and will be able to maintain their freedom of choice.

We also decided that we did not want this tax to impede property acquisition. So we made a few calculations. At the present time, the manufacturer's sales tax is more or less equivalent to 4.5%. We take that one away and apply a 9% tax. There is therefore some lost income. In order to re-establish more or less the same balance that existed previously, we take \$900 million and put that into the package. We add it all up and divide by the base: that gives us 9%. If we reduce it to 7%, what are we going to drop? The credits for disadvantaged Canadians? The housing credits? The credits for middle income Canadians whose income tax rate would go from 25 to 24%, or from 26 to 25%?

[Texte]

En gros, c'est la difficulté devant laquelle nous nous trouvons. Le Comité des finances reçoit et écoute des gens et nous fera un rapport. Nous verrons alors quelles suggestions pourront être faites.

Vous avez parlé de l'absence d'appui. Je dirais que c'est peut-être une façon un peu courte de voir les choses. Il est évident que personne n'aime les taxes. Avant même de lancer notre projet de loi, nous le savions. C'est en 1951 qu'on a parlé d'établir une taxe pour la première fois, et tous les gens se sont défilés depuis devant l'augmentation de la gravité de la situation de notre taxe. Au fur et à mesure qu'on augmente le taux de la taxe actuelle, les gens fuient. Les gens cherchent des échappatoires et on perd des revenus dont on a besoin. Il était donc urgent d'agir.

Les gens sont d'accord massivement pour dire qu'il faut faire sauter la vieille taxe à la manufacture. Ils sont aussi d'accord sur une taxe moderne qu'ont adoptée tous les pays contemporains. Toutes sortes de promesses de désastre ont été faites. J'en ai entendu en Europe, en France, en Grande-Bretagne. Ce désastre ne s'est pas matérialisé. La preuve, c'est que les pays les plus développés au niveau touristique sont ceux qui ont des TVA de quasiment 24 p. 100. Donc, il n'y a pas de lien absolu. Je pense que la gestion doit être plus générale.

Au niveau d'une taxe nationale, monsieur Rocheleau, vous avez dit qu'il serait préférable que les provinces soient avec nous, et j'en conviens. Nous avons espéré pouvoir faire cet exercice difficile avec les provinces. Pendant deux ans, nous avons travaillé avec elles, mais, quand vous voyez la levée de boucliers, vous devez bien comprendre le problème politique que se crée un gouvernement en imposant une taxe comme celle-ci. Il faut avoir l'heure juste et la volonté de marcher au pas de 11 gouvernements en même temps. Ce n'est pas une chose simple. Nous avons essayé pendant deux ans. On aurait pu essayer pendant un mois ou deux de plus, mais les gens avaient des échéances électorales légitimes. Ce n'est pas moi qui vais reprocher à un gouvernement au pouvoir de réfléchir à ces choses-là. Quand une élection est en perspective, on est d'accord pour la taxe, mais plus tard. Les provinces ont aussi une taxe de vente qui marche. Elles n'ont pas le problème d'une taxe comme la nôtre qui ne marche pas. Elles sont donc moins pressées. Nous, on est pressés. Elles ne sont pas pressées; elles voient les obstacles politiques; si elles peuvent s'en sauver, pourquoi pas? Nous avons une responsabilité et nous l'avons assumée.

Votre deuxième question portait sur le Québec. Je m'excuse de ne pas pouvoir répondre à tous les points importants que vous avez soulevés. Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, dans les secteurs mous—chaussure, vêtement, meuble—, il y a une taxe à la manufacture qui existe pour l'achat d'équipement et de matériel et que cette taxe sera enlevée. C'est ainsi que ces secteurs ne seront pas plus pénalisés que les autres.

Quant au reste, le jour où le produit arrivera sur le marché, le choix sera fait. Étant donné que nous avons

[Traduction]

Basically, that is the problem we are facing. The Finance Committee is currently hearing from witnesses across the country and will be making a report to us. We will then see what kind of suggestions are being made.

You mentioned a lack of support. I would say that is a somewhat short-sighted way of seeing things. Of course, no one likes taxes. We were well aware of that even before we introduced this legislation. It was in 1951 that we talked about creating a tax for the first time and since then, people have been trying to get around it in the face of an increasingly serious tax situation. As we increase the rate of the current tax, more and more people try to get around it. People look for loopholes and we lose revenues that we really need. Action was therefore urgently required.

There is in fact massive support for elimination of the old manufacturer's sales tax. There also seems to be massive support for a modern tax similar to those adopted in many other countries. All sorts of disastrous predictions were made. I heard them in Europe, in France, in Great Britain, but no disaster ever occurred. Indeed, those countries with the most developed tourist industry are those with VATs of almost 24%. So, there is no absolute link. I think there must be general management.

As far as a national tax is concerned, Mr. Rocheleau, you said that it would be preferable to have the provinces on side, and I certainly agree with that. We had hoped to be able to go through this difficult exercise with the co-operation of the provinces. We worked with them for two years, but when you hear the hue and cry you have to realize the kind of political problem a government creates for itself in imposing a tax like this. You have to know exactly what you are doing and be willing to fall into line with 11 governments at the same time. It is not easy. We tried for two years. We could have tried for another month or two, but there were legitimate election deadlines that had to be taken into account. I, for one, would not criticize a government for taking that sort of thing into account. When an election is looming, the attitude is: We will go ahead with the tax, but later. The provinces also have a sales tax that works well. They do not have the problem of a tax like ours which is not operational. Consequently, they are in much less of a hurry. We, though, are in a hurry. They, however, are in no hurry and see only the political obstacles; if they can avoid those obstacles, why not? But we had a responsibility and we took it.

Your second question related to Quebec. I am sorry I cannot respond on all of the important points you raised. Do not forget that at the present time, in the soft sectors—footwear, clothing, furniture—a manufacturer's sales tax applies when equipment is purchased and that that tax will be removed. So, those sectors will not be any more penalized than others.

As for the rest, the day the product comes to market, the choice will be made. Because we have a very wide

[Text]

une base très large, on n'impose pas d'acheter telle ou telle chose; on permet aux gens de choisir selon la compétitivité et la production.

En gros, c'est ce que je peux vous répondre. Je m'excuse de ne pas pouvoir répondre à toutes vos questions.

[Translation]

base, people are not being forced to buy one product over another; we are allowing people to choose based on the competitiveness of the market and the products themselves.

That is about all I can say in answer to your questions. I am sorry I cannot reply to them all.

• 1140

Mme Diane Marleau (députée de Sudbury): Monsieur le ministre, je vais revenir à quelques-unes des remarques que vous venez de faire. Vous avez parlé de la TPS en Europe mais il faut dire qu'en Europe elle n'a été imposée qu'à un seul niveau. On va être le premier pays à avoir deux niveaux et je pense qu'il est important de penser à se tourner vers les provinces pour parvenir à une entente. Si les pays d'Europe peuvent s'entendre—et ce sont des gens différents parlant différentes langues—, je pense qu'on pourrait peut-être en faire autant.

Je vais, quant à moi, vous parler de l'effet de cette taxe. On va commencer par le projet de loi C-20 parce que les effets de ce projet de loi vont se faire sentir avec la TPS.

Vous nous dites que vous présentez ces hausses de taxes pour combattre la dette. Mais nous savons qu'elles favorisent l'inflation. Nous savons qu'avec l'inflation, nous avons des taux d'intérêt très élevés. Est-ce que cela aide d'avoir un taux d'intérêt qui continue à monter? En effet, cela provoque une hausse de notre dette. Cela ne nous aide pas tellement d'avoir une telle inflation.

Et ce qui arrive, c'est que les régions défavorisées, celles qui sont un peu éloignées du centre sont deux fois plus touchées par cette taxe que les régions centrales. Si vous augmentez la taxe sur l'essence, par exemple, pour chaque sou supplémentaire, vous augmentez tout dans toutes les régions qui sont un peu éloignées. La taxe sur l'essence pour l'avion aussi va monter.

Hier, j'ai appris que dans ma région on va supprimer le service d'Air-Canada. On nous enlève des services, on nous taxe encore plus. Qu'est-ce que vous nous demandez, à nous les Canadiens? On fait partie de ce pays et il n'y a rien qui prouve que ces taxes vont nous avantager; on va même avoir encore plus de problèmes.

Le président: Monsieur le ministre, la parole est à vous.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Je comprends très bien les points que vous avez soulevés qui, d'ailleurs, ont déjà été soulevés en Chambre.

En ce qui concerne votre premier point, vous parlez de l'Europe et vous dites qu'on a ici un système différent. C'est tout à fait vrai, je ne le nie pas, et le Canada possède les avantages d'un système extrêmement décentralisé avec des paliers de gouvernement. C'est une chose avec laquelle on a vécu depuis un certain temps et on ne peut pas agir comme pays unitaire non plus.

Mrs. Diane Marleau (Sudbury): Minister, I would like to go back to a couple of comments you just made. You talked about the value-added tax in Europe, but I think it is important to point out that there is only one level of taxation in Europe. We will be the first country to have two levels, and that is why I think it is important to look to the provinces for an agreement in this area. If European countries can manage to come to an agreement—remembering that they are from different countries, where different languages are spoken—I think we ought to be able to do the same.

I, personally, would like to discuss the effect of this tax. We will start with Bill C-20, because the effects of this legislation will be felt with the GST.

You say that you are increasing these taxes to reduce the debt. In fact, we know that it will encourage inflation. We also know that when inflation is high, we have high interest rates. Does it help to have an interest rate that continues to rise? In fact, it leads to a higher debt. So, it is not particularly helpful to have higher inflation.

What happens is that disadvantaged regions, those that are somewhat removed from central Canada, are twice as affected by the tax as the latter. If you increase the tax on gas, for example, for each additional cent, you cause an increase in everything in those areas that are somewhat more remote. The tax on aircraft fuel will also go up.

Yesterday I learned that Air Canada's services in my area are to be eliminated. We are having our services withdrawn, and yet we are being taxed more heavily. What are you asking of us, as Canadians? We are all part of this country, and yet there is nothing to show that these taxes will be of any benefit to us; on the contrary, they will create even more problems for us.

The Chairman: Minister, you have the floor.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. I fully understand the points you have raised—points which have already been raised in the House, as a matter of fact.

Just to deal with your first point, you mentioned Europe and said that the system we have is different. That is absolutely true—I do not deny it; Canada has the advantages that flow from an extremely decentralized system with different levels of government. That is something we have lived with for quite a while and we cannot necessarily take the kind of action a unitary state would.

[Texte]

Ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est qu'il n'est pas impossible d'arriver à un accord, théoriquement, avec les provinces comme on le souhaite. Mais regardez la réalité en face: on a besoin d'augmenter la taxe actuelle parce qu'on a besoin des revenus. Si on l'augmente, les pressions à l'évasion vont augmenter; les gens vont être beaucoup plus tentés de trouver des façons de sortir des choses de la manufacture pour aller faire du *marketing* et échapper à la taxe. On l'augmente donc mais en se disant que dans un an on va la changer, de sorte que les gens se diront que pour un an, cela ne vaut pas la peine de faire les changements.

On est donc pressé par des échéances qui ne sont pas les mêmes pour les autres. La taxe de vente au Québec ne fonctionne pas mal, personne ne s'en plaint depuis dix ans que M. Rocheleau était là. En Ontario, en Alberta ils n'en ont pas, ils vont donc chacun à leur rythme et je respecte cela.

Quant à nous, on leur dit qu'on a une taxe gênante dont il faut se débarrasser et on leur demande s'ils veulent faire route avec nous. Et ils savent qu'on va être mal reçu, comme vous avez peut-être pu vous apercevoir. Et on le savait nous aussi. Mais on est prêt à le faire parce qu'on croit qu'il est nécessaire de moderniser, et que cela fait partie de notre plan de modernisation de nos accises.

L'augmentation de taxe a un impact sur l'inflation. Je ne peux pas nier que l'augmentation a un impact sur le coût de la vie mais c'est un impact qui s'exerce une fois. Et ce qui préoccupe le gouverneur de la Banque du Canada, ce sont les pressions inflationnistes qui durent. Ce sont ces pressions qu'il faut combattre.

Je ne peux pas nier, non plus, que la hausse des taux d'intérêt est une chose qui coûte cher. Il faut bien être au gouvernement central pour s'en rendre compte: chaque fois que le taux d'intérêt augmente, cela nous crée un problème additionnel. Il faut être bien sûr qu'on ne le fait pas pour s'amuser et de gaieté de coeur. C'est qu'il est essentiel de protéger ce pays contre l'inflation qui nous obligerait à augmenter encore davantage les taux d'intérêt. Ce qui est important, c'est d'essayer de contrôler sans créer des problèmes.

• 1145

En gros, le gouvernement central ne peut pas avoir un régime de taux d'intérêt par région. Il a une arme qui est ce qu'elle est, une politique monétaire nationale. Il fonctionne avec cela et c'est notre seule façon d'intervenir.

Si on regarde les sommets qui ont eu lieu, les réunions, tout le monde nous a conseillés de continuer. C'est dur et difficile, et politiquement peu rentable. Mais on le fait parce qu'on ne voudrait pas que le Canada se retrouve dans la situation des années 1980, époque où on a laissé augmenter la masse monétaire, créant tous les problèmes

[Traduction]

What I said earlier was that it is not necessarily impossible, in theory, to reach an agreement with the provinces, as we hope to do. But let us look at the facts: We have to increase the current tax because we need revenues. If we increase it, the pressures to evade it will increase; people will be a lot more tempted to find ways around the manufacturer's sales tax, by getting into marketing, for example. As a result, we increase the tax, knowing full well that in a year we will have to change it, so that people decide that since it is only for a year, it simply is not worth making the changes.

So we are under some pressure because of deadlines, which are not necessarily the same for everybody. The Quebec sales tax is operating fairly well, and no one has complained of it in the ten years that Mr. Rocheleau has been there. Then there's Ontario, and in Alberta they do not have one, so they are all moving at their own pace, which is something I understand.

We, for our part, say to them that we have a bad tax that we have to get rid of and ask if they want to work with us on it. They know full well that it will be poorly received, as you may have noticed yourself. We know that as well. But we are prepared to go ahead with it, because we believe there is a need for modernization, and it is part of our plans to modernize excise taxes.

The tax increase does have an impact on inflation. I cannot deny that it will affect the cost of living, but it is a one-time impact. And what is of concern to the Governor of the Bank of Canada is that inflationary pressures are continuing. We must fight against these pressures.

So, again, I cannot deny that an increase in interest rates will be costly. Indeed, you have to be in the government to realize just how costly: Every time interest rates increase, it creates additional problems for us. So you must realize that we are not doing this for fun or for a lark. The fact is we simply must protect this country against inflation, inflation that would force us to increase interest rates even more. What is important is trying to control the situation without creating additional problems.

Generally speaking, the central government cannot have a regional interest rate system. It has an instrument which stands for itself, a national monetary policy. It works with that, and has no other means of action.

Considering the summits, the meetings, everybody advised us to go on. It is a hard road, with very little reward, politically speaking. But we keep on doing it because we would not want Canada to fall in the same situation as in the '80s, when we let the money supply grow, which resulted in all the problems we know. You

[Text]

que l'on connaît. Vous vous souvenez des taux d'intérêt à 20 p. 100, des taux d'inflation à 9 p. 100. Ce n'est pas mieux.

Quand on est convaincu qu'il y a un danger de dérapage, on est obligé d'agir ainsi. C'est une corde assez raide à savoir jusqu'où on doit retenir par des ponctions faites par le gouverneur de la Banque, qui ralentissent l'expansion de la masse monétaire sans provoquer de récession. C'est une question de jugement et il s'agit de s'assurer que nous allons redonner à cette économie l'espace dont elle a besoin pour repartir sur une base solide. C'est notre position; elle est très claire et c'est dans ce sens que nous nous dirigeons pour le pire.

Mme Marleau: Mais vous ne m'avez pas dit ce que vous allez faire pour les régions qui sont plus éloignées? C'est un problème auquel vous n'avez pas fait face encore. Même avec la TPS ou avec les hausses qui sont proposées ici. Dans nos régions, on paie toujours plus cher. Si on achète un litre d'essence, il nous coûte 59.8c. alors qu'à Ottawa il ne coûte que 53c, à Toronto 46c. C'est toujours plus cher pour nous.

M. Loiseau: Je suis député de la ville de Québec, madame Marleau, mais je suis originaire d'une région éloignée et c'était vrai bien avant que le gouvernement conservateur ne soit au pouvoir; c'était vrai dans ma jeunesse et je suis un vieux monsieur. C'est donc une réalité qui n'est pas simple mais qui fait partie à la fois de la richesse et des problèmes d'un pays comme le Canada.

Quand il y a des petits groupes de population, il y a des lois du marché qui s'exercent. Les gens parlent du pain dans le Nord: je suis bien d'accord, mais le pain était cher avant, et avec ce nouveau régime il ne sera pas taxé. Mais cela ne règlera pas le problème de la nécessité de le transporter dans le Nord. Et à ce moment-là, le gouvernement va se substituer à l'ensemble des mécanismes. C'est un problème qui est né à la fois de notre force et de notre grandeur. Ce serait plus facile si on avait un plus petit pays. Mais on a la chance d'avoir un grand pays, ce qui nous apporte d'autres types de problèmes qu'on ne peut pas régler par le biais d'une opération comme celle-ci.

Il y a des programmes de péréquation; il y a dans le Grand Nord des programmes de transfert de fonds qui existent. On ne peut pas, chaque fois que l'on prend une mesure fiscale, essayer de régler un problème qui est, malheureusement, inhérent à certaines réalités avec lesquelles nous devons vivre. Mais je comprends ce problème, il existe bien. On prend de l'essence dans le Nord et ça coûte beaucoup plus cher. Ce n'est pas tellement lié à la taxe, c'est un problème de transport.

Le président: Une autre petite question, madame Marleau? Monsieur Casey, vous voulez intervenir?

Mr. Casey (Cumberland—Colchester): I have struggled with this a little bit. I do not understand the difference between federal sales tax and excise tax as far as the definition goes. Why are there two taxes? Why is it not

[Translation]

will remember that the interest rate was at 20%, the inflation rate at 9%. That is no better.

When you think things may get out of hand, you have to respond that way. It is very difficult to know up to what point you can hold it by having the Governor of the Bank of Canada tapping, which of course, slows down the expansion of the money supply without inducing a recession. This is a matter of judgment and we have to ensure that this economy will be given the space needed to start anew on a sound footing. This is where we stand; our position is very clear, and this is the way we are heading for, for the worst.

Mrs. Marleau: But you did not tell us what you are going to do for the more remote regions? You did not tackle this problem yet. Even with the GST and all the increases which are announced here. In our regions, we always have to pay a higher price. If you buy a litre of gasoline, you will have to pay 59.8¢ whereas in Ottawa it is only worth 53¢ and in Toronto 46¢. Prices are always higher for us.

Mr. Loiseau: I am a member for Quebec City, Mrs. Marleau, but I come from a remote region and this was in fact true before the Conservative Government came into power; it was true in my youth, and I am now an old man. This is a fact, and it is not a simple one, which pertains both to the wealth and the problems of a country like Canada.

When you have small groups of population, the laws of the market apply. People are talking about bread in the North; I agree, but bread was expensive before and with this new plan, it is not going to be taxed. But this will not solve the problem, the fact it must be shipped to the North. If it did, the government would be circumventing the various mechanisms. This problem is due both to our strength and to our size. Things would be easier if the country were smaller. But we are lucky enough to live in a big country, which means different types of problems which cannot be solved through such an exercise.

There are equalization programs; there are, in the far north, programs for the transfer of funds. We simply cannot, for each fiscal step we take, try to solve the problem which is, unfortunately, due to certain realities we have to live with. But I do understand the problem and it does exist. You have to get gas in the North, and it is much more expensive. This is not so much a consequence of taxes as a problem of transportation.

The Chairman: Another short question, Mrs. Marleau? Mr. Casey, would you like to take the floor?

M. Casey (Cumberland—Colchester): J'ai dû un peu me battre avec ce problème. Je ne comprends pas la différence qu'il y a entre la taxe fédérale de vente et la taxe d'accise sur le plan de la définition. Pourquoi y a-t-il

[Texte]

just one tax with a different rate applied to fuel, tobacco and alcohol? Why two taxes?

Mr. Loiselle: Maybe I can ask Brian to tackle the history of taxation in Canada.

Mr. Brian Willis (Assistant Director, Sales and Excise Tax Division, Department of Finance): A sales tax is basically a tax of general application. It applies to all goods other than those that you specifically list as exempt. In the back of this act, in schedule 3, you will see a list of exemptions, such as clothing and footwear and machinery for manufacturers and so on.

An excise tax is similar to a sales tax in that it applies on the sale by the manufacturer under this system, and in other countries as well. It applies on a sale, but it applies only to goods that you specifically enumerate, and some countries have a system such as what I think you are alluding to in your question, where you have different rates of sales tax. So you could have a 10% rate on the standard goods, and a 20% rate on certain identified categories of goods. It amounts to the same thing.

What Canada has chosen to do is to have a general sales tax, and in fact we do have several rates. We have the low rate for construction materials, the standard rate and then a higher rate for alcoholic beverages. In addition to that we have our excise taxes, which are only on selected products, and we have a third category of tax, which is an excise duty.

Now, the way these things have all developed is really historical. We started out with excise duties that are very similar to the old customs duties, and these have been around for many, many years. In fact, one of the acts we are amending in this bill is the Excise Act, which goes back beyond my recollection. I do not know when it was started.

• 1150

An excise duty is a production levy. In Canada we apply excise duties only to tobacco and alcoholic beverages. It is imposed on the production of the product. You do not have to sell it. If you produce it, you are liable for this duty.

An excise tax or a sales tax applies only when you sell the product. There are different times of payment, there are different times of imposition. With tobacco we have an excise duty, an excise tax and finally a sales tax. Regarding alcoholic beverages with beer and spirits we have an excise duty and then a sales tax, and with wine we have an excise tax and a sales tax.

[Traduction]

deux taxes? Pourquoi ne s'agit-il pas simplement d'une seule taxe avec un taux différent pour les combustibles, le tabac et l'alcool? Pourquoi deux taxes?

M. Loiselle: Peut-être pourrais-je demander à Brian de nous faire l'historique de la taxation au Canada.

M. Brian Willis (directeur adjoint, Division des ventes et de la taxe d'accise, ministère des Finances): Une taxe de vente est essentiellement une taxe d'application générale. Elle vaut pour tous les articles autres que ceux qui sont précisément énumérées dans les exonérations. À la fin de cette loi, à l'annexe 3, vous verrez une liste des exonérations comprenant les vêtements, les chaussures, l'outillage destiné aux fabricants, etc.

Une taxe d'accise ressemble à une taxe de vente en ce qu'elle s'applique à la vente par le fabricant dans le cadre de ce système, et dans d'autres pays également. Elle s'applique à la vente, mais elle s'applique uniquement aux articles que vous avez énumérés spécifiquement, et certains pays ont un système qui ressemble à ce à quoi vous faites allusion dans votre question, parce qu'il comporte différents taux de taxe de vente. Il pourrait donc y avoir un taux de 10 p. 100 sur les articles courants et un taux de 20 p. 100 sur certaines catégories précises d'articles. Cela revient au même.

Ce que le Canada a choisi de faire, c'est d'appliquer une taxe générale de vente, et nous avons en fait plusieurs taux. Il y a le taux inférieur pour les matériaux de construction, le taux normal et le taux supérieur pour les boissons alcoolisées. Outre cela, nous avons notre taxe d'accise qui ne s'applique qu'à certains produits choisis, et nous avons une troisième catégorie de taxe représentée par les droits d'accise.

Si nous en sommes arrivés là, c'est en raison de faits historiques. Nous avons commencé avec des droits d'accise qui ressemblaient aux anciens droits de douane, et ils existent depuis de très nombreuses années. En réalité, l'une des lois que nous modifions dans le présent projet de loi est la Loi sur l'accise qui remonte à très loin, plus loin que mes souvenirs. Je ne sais pas quand cela a commencé.

Un droit d'accise est un prélèvement sur la production. Au Canada, les droits d'accise ne s'appliquent que sur le tabac et les boissons alcoolisées. Ce sont des droits imposés sur la production d'un produit. Il n'est pas nécessaire de le vendre. Si vous le produisez, vous êtes assujéti à ce droit.

Une taxe d'accise ou une taxe de vente ne s'applique que lorsque l'on vend le produit. Le paiement se fait à divers moments et il y a donc différents stades de taxation. Pour le tabac il y a un droit d'accise, une taxe d'accise et enfin une taxe de vente. Pour les boissons alcoolisées comme la bière et les spiritueux nous avons un droit d'accise et une taxe de vente, et pour le vin une taxe d'accise et une taxe de vente.

[Text]

It is sort of an historical evolution. The government has at its disposal the option of picking and choosing which particular levies it uses.

Mr. Casey: You say that with tobacco there is an excise duty, an excise tax and then a sales tax?

Mr. Willis: That is right.

Mr. Karpoff: They get you three times.

Mr. Casey: Terrific encouragement to smoke.

Mr. Loiselle: Luckily there is some tobacco left.

Mr. Casey: I am going to flip over to some other questions here. Why is there a delay in the increase for building materials? Why is that delayed past the others?

Mr. Loiselle: Maybe I can start tackling that. It is an industry that commits itself many months in advance. We wanted to give advanced warning in most cases that this tax was coming, to not penalize those who had entered into a fixed-term contract, so they would know where they stood and could prepare for future contracts in order to make up for these additional costs.

Mr. Casey: I understand that. I want you to check my arithmetic here. I often think that although we talk about the deficit, it does not get nearly enough attention and it is not nearly given the urgency that it should have.

According to my calculations, and I would like you to check this with me, if we have a debt of \$350,000 million divided by 25 million people, that is \$14,000 debt per person. At 3.2 people in the average Canadian family that comes to \$44,800 debt per family that we owe right now. The bill has just not been sent yet, the way I look at it.

The same thing with the deficit. By family it is \$40,000 million a year divided by 25 million, or \$1,600 per person, which is \$5,100 of deficit every year per family. It just seems to me that we get into debates about things that might cost the average family \$400 or \$500 or \$600 when in effect the government is really costing them \$5000 a year. Is that a legitimate statement to make?

Mr. Loiselle: Yes and no.

Mr. Karpoff: What about companies?

Mr. Casey: Well, companies pay tax, but then again that is built into the cost of products and comes back to us. Right?

Mr. Loiselle: Sooner or later, yes.

Mr. Karpoff: That is why we are in the trouble. We have allowed the corporations to reduce their taxation from 50% down to 20% in Canada.

Mr. Casey: It still comes back to people.

[Translation]

Cela est dû à l'évolution historique. Le gouvernement a à sa disposition la possibilité de choisir le type de prélèvement qu'il va retenir.

M. Casey: Vous dites que pour le tabac il y a un droit d'accise, une taxe d'accise et ensuite une taxe de vente?

M. Willis: Oui, c'est exact.

M. Karpoff: On vous arrange à trois reprises.

M. Casey: C'est un incroyable encouragement à fumer.

M. Loiselle: Heureusement qu'il reste encore un peu de tabac.

M. Casey: Je vais devoir passer à d'autres sujets. Pourquoi l'augmentation pour les matériaux de construction est-elle reportée? Pourquoi y a-t-il un report supérieur aux autres?

M. Loiselle: Peut être pourrais-je commencer par régler ce problème. Il s'agit d'une industrie qui s'engage plusieurs mois à l'avance. Nous avons tâché de les prévenir bien avant dans la plupart des cas que cette taxe allait arriver afin de ne pas pénaliser ceux qui allaient signer des contrats selon des conditions fixes, afin qu'ils sachent où ils en sont et puissent prévoir ces frais supplémentaires pour la signature des contrats ultérieures.

M. Casey: Je le conçois. J'aimerais que vous vérifiez mes calculs. Je pense souvent que bien que l'on parle déficit, on ne s'y intéresse pas assez, et qu'on ne lui accorde pas le caractère d'urgence qu'il devrait avoir.

D'après mes calculs, et j'aimerais que vous les confirmiez, si nous avons une dette de 350,000 millions de dollars et que nous la divisons par 25 millions de personnes, cela nous donne une dette de 14,000\$ par personne. Étant donné que la famille canadienne moyenne est de 3,2 personnes, cela nous donne 44,800\$ de dettes par famille; et ce montant est dû maintenant. C'est simplement que la facture n'a pas encore été envoyée, me semble-t-il.

Il en va de même pour le déficit. Il s'agit de 40,000 millions de dollars par an divisé par 25 millions, ce qui nous donne 1,600\$ par personne, soit 5,100\$ de déficit annuel par famille. Il me semble qu'on se dispute beaucoup pour des choses qui vont coûter à la famille moyenne 400\$ ou 500\$ ou 600\$ alors qu'en réalité le gouvernement lui coûte 5,000\$. Peut-on voir les choses comme cela?

M. Loiselle: Oui et non.

M. Karpoff: Et les sociétés?

M. Casey: Et bien, les sociétés paient des taxes, mais elles sont intégrées au coût des produits et se répercutent sur nous. Ai-je raison?

M. Loiselle: Plus ou moins, oui.

M. Karpoff: C'est pourquoi nous avons des problèmes. Nous avons autorisé les sociétés à diminuer leur imposition de 50 p. 100 à 20 p. 100 au Canada.

M. Casey: Cela se répercute tout de même sur la population.

[Texte]

Mr. Loiselle: Of course. What we are doing now is we are not reducing the debt. We are reducing the deficit. We have to catch up with the deficit before we catch up with the debt. If you spend more than what you get from tax collection this piles up on your debt. Presently we are tackling the deficit to lower our deficit gradually, and meanwhile the economy grows.

Gradually what you want to achieve is a lower rate of growth of the debt and of the deficit so that gradually it becomes less important and the income also, because everything is not static. The economy grows. People say we pay more taxes, but we have more income. You cannot take that in the absolute.

Basically what you say is a very serious problem. It is a very important debt hanging over us. The only way to tackle it is to stop increasing it by reducing the deficit, but that is not an easy process.

We have reduced the deficit by \$10 billion over the last 4 or 5 years, so we have made a considerable effort. The rate of growth is much lower now than it has been in the past 10 years, so we are on the right slope. Of course I do not think it would be possible to ask every Canadian to let us settle our debt this year and erase it; I do not think this would be a practical way to go about it. But we need to tackle it in order to keep the deficit from growing. Next year we will be paying \$41 billion in interest on our debt, and this is growing.

• 1155

This is a serious problem because it is eating on the programs. This is why we are squeezed. We need to make sure we control our expenditure. You know better than I do that expenditure by the federal government includes transfers to persons and transfers to the provinces. Whenever we touch those, we must cut our spending but we must not touch anything. It is very difficult.

Basically you have indicated that the Canadian population is faced with a very heavy debt. We have to make sure it grows more slowly to the point where it stops growing and the deficit decreases. We hope to have a balanced budget by 1993-94, if you take the European way of accounting. On the whole we are faced with a central problem; we do not want to pass the bill on to our children.

There is no point; we cannot erase the debt now. We have to tackle it and reduce it. It is like buying a house of \$100,000. If you earn \$10,000 it is a very heavy cost, but if you earn \$80,000 it is a lower cost. Basically we have to make sure the economy grows faster than our debt and to gradually reduce this weight we carry with us over the years.

[Traduction]

M. Loiselle: Bien sûr. Or, pour l'instant, nous ne réduisons pas la dette. Nous réduisons le déficit. Il nous faut combler le déficit avant d'effacer la dette. Si on dépense plus qu'on ne perçoit en taxes, cela s'ajoute à la dette. À l'heure actuelle, nous nous occupons du déficit pour essayer de le réduire progressivement et pendant ce temps l'économie progresse.

Vous essayez donc d'obtenir progressivement un taux de croissance inférieur à la dette et du déficit afin d'en réduire petit à petit l'importance, ainsi que celle du revenu, parce que tout n'est pas figé. L'économie progresse. Le public dit qu'il paie davantage de taxes, mais on a des revenus supérieurs. Il ne faut pas prendre les choses dans l'absolu.

Ce que vous nous dites montre qu'il y a un problème très grave. Il y a une dette très importante qui nous guette. La seule manière d'en venir à bout serait de cesser de l'augmenter en réduisant le déficit, mais ce n'est pas chose facile.

Nous avons réduit le déficit de 10 milliards de dollars au cours des quatre ou cinq dernières années, ce qui représente un effort considérable. Le taux de croissance est bien inférieur maintenant à ce qu'il était ces dix dernières années; nous sommes donc sur la bonne voie. Je ne pense pas bien sûr qu'il soit possible de demander à chaque Canadien de nous donner de quoi régler la dette cette année et l'effacer; je ne crois pas que ce soit la solution. Mais il faut s'y attaquer pour empêcher le déficit de croître. L'année prochaine, nous aurons à payer 41 milliards de dollars d'intérêt sur la dette et ce montant ne cesse d'augmenter.

C'est un problème très grave car il nous oblige à rogner sur les programmes. C'est pourquoi nous sommes serrés. Nous devons faire en sorte de limiter nos dépenses. Vous savez mieux que moi que les dépenses du gouvernement fédéral comprennent les transferts aux particuliers et les transferts aux provinces. Il nous faut réduire les dépenses, mais il ne faut rien toucher. C'est très difficile.

Vous avez dit en gros que la population canadienne devait faire face à une dette très importante. Il nous faut nous assurer qu'elle va augmenter plus lentement jusqu'à cesser de croître et que le déficit diminue. Nous espérons avoir un budget équilibré d'ici 1993-1994, si l'on suit le système de comptabilité européen. Dans l'ensemble, nous avons un problème crucial: nous ne voulons pas transmettre la facture à nos enfants.

Veut, veut pas, on ne peut effacer la dette tout de suite. Il nous faut nous en occuper pour la réduire. C'est un peu comme si on achetait une maison de 100,000\$. Lorsqu'on gagne 10,000\$, c'est un coût très élevé, mais lorsqu'on gagne 80,000\$, c'est un coût bien inférieur. Il faut en gros faire en sorte que l'économie croisse plus rapidement que notre dette et réduire progressivement ce poids que nous trainons à notre suite depuis des années.

[Text]

Mr. Casey: You said your target is a balanced budget by 1993-94. Does this include interest costs?

Mr. Loiselle: We will not have to borrow in 1993-94 to pay for our spending, so it will be including them, yes.

Le président: Merci. Juste avant de passer au second tour, avec une question de cinq minutes chacun, j'aimerais rappeler que le ministre doit nous quitter dans quelques minutes et nous avons ses deux assistants, M. Willis et M^{me} Malone qui vont demeurer avec nous. S'il y a d'autres questions, je pense que ces deux personnes pourront nous répondre. Monsieur Rocheleau, on vous écoute.

M. Rocheleau: J'ai simplement un commentaire à faire quant à certains propos du ministre concernant la taxe de vente actuelle imposée par le gouvernement du Québec, qui est de 9 p. 100. Il y avait un engagement du Parti libéral, en 1985, de retirer la taxe de vente sur les assurances, entre autres sur l'assurance-vie, l'assurance-automobile, l'assurance-propriété. On sait qu'au cours des quatre dernières années, le gouvernement du Québec a retiré sa taxe de 9 p. 100 sur l'assurance-vie. Malheureusement, quand on veut enlever une taxe imposée, on doit taxer autre chose. La taxe a donc été maintenue pour l'assurance-automobile et l'assurance-propriété. Au fédéral, vous allez aussi prendre ce champ d'imposition: sur l'assurance-vie, entre autres, et sur tous les biens.

M. Loiselle: Il n'y a pas de taxe sur cela.

M. Rocheleau: Excusez-moi si j'ai pris un mauvais exemple. Je vais prendre la nourriture où, actuellement, l'impôt provincial au Québec est de 9 p. 100 à compter de 3.24\$. La taxe fédérale va s'imposer sur les biens de consommation, sur l'ensemble des prix. On sait que pour le citoyen moyen, c'est un élément de consommation très important au Canada. Cela se chiffre à plusieurs milliards de dollars et cela va toucher l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes.

Mais il y a une chose qui me dérange le plus dans tout ceci—je reviens aux provinces—et je le dis au ministre: vous avez pourtant réussi à vous entendre sur le Lac Meech avec toutes les provinces canadiennes, en 1987, et au plan fédéral, y compris avec les partis de l'Opposition. Si aujourd'hui il y a des difficultés particulières—vous en avez fait mention tout à l'heure—, on a quand même décidé d'un certain temps pour permettre à chacune des provinces d'entériner la résolution par son assemblée nationale ou autre. C'est peut-être une question de formalité.

Mais au niveau de la taxe de vente, si vous me disiez ou si vous m'aviez dit, monsieur le ministre, que les provinces se retireraient d'un champ d'impôt—le Québec était la première, je pense, dans les années 1941, sous le régime Duplessis, si je ne fais pas erreur, à imposer une taxe de 2 p. 100 qui n'a jamais diminué depuis ce temps-là, mais a toujours progressé—, si vous me disiez, donc,

[Translation]

M. Casey: Vous dites que votre objectif est un budget équilibré d'ici 1993-1994. Est-ce que cela tient compte de l'intérêt?

M. Loiselle: Il ne sera pas nécessaire d'emprunter en 1993-1994 pour payer nos dépenses, cela tient donc compte de l'intérêt, oui.

The Chairman: Thank you. Before going on to the second round, with five minutes question each, I would like to remind you that the Minister has to leave in a few minutes, but his two assistants, Mr. Willis and Mrs. Malone, will stay with us. If we have more questions, I think these two people will be able to answer. Mr. Rocheleau, we are all ears.

Mr. Rocheleau: I just have a comment concerning something the Minister said about the 9% sales tax presently imposed by the Government of Quebec. In 1985, the Liberal Party made a commitment to withdraw the sales tax on insurance policies, particularly on life insurance, motor vehicle insurance, property insurance. We know that during the last four years, the Government of Quebec withdrew its 9% tax on life insurance. Unfortunately, when you want to withdraw a tax, you have to tax something else. Therefore, the tax has been maintained for motor vehicle insurance and property insurance. At the federal level, you are also going to tax life insurance, notably, and all other goods.

Mr. Loiselle: There is no tax on that kind of thing.

Mr. Rocheleau: I am sorry. I use the wrong example. Let us take food, where, at the present time, the provincial tax in Quebec is 9% for bills of \$3.24 and up. The federal tax will apply to consumer goods, to prices generally. You know that for the average Canadian, this is a large expenditure, several billion dollars; this tax will affect all Canadians.

But something puzzles me more in all this—I am going back to the provincial level—and I am saying this to the Minister: you did obtain agreement on Meech Lake from all provinces of Canada in 1987, at the federal level, including all the opposition parties. Though we do have particular difficulties today—you mentioned them a while ago—it was still decided to allow a certain period to enable each province to have the resolution adopted by its legislative assembly and so on. This may be a mere formality.

As for the sales tax, if you told me, Mr. Minister, that the provinces were withdrawing from a taxation sector—Quebec was the first, I think, around 1941, under Duplessis, if I remember correctly, to apply a 2% tax which has never decreased since, but always increased—if you said that you had an agreement with the provinces, that the provinces were withdrawing from that sector of

[Texte]

que vous aviez eu une entente avec les provinces, que les provinces se retiraient de ce champ d'impôt ou de ce champ de taxation, et que le gouvernement fédéral imposait une taxe de vente, peut-être même supérieure au taux de 9 p. 100 et que la différence aurait été utilisée sous forme de péréquation pour les provinces qui avaient une taxe de vente selon leurs taux, il aurait fallu qu'il y ait une période d'ajustement. Parce que pour le Québec, la taxe est de 9 p. 100; pour l'Ontario, 8 p. 100; pour Terre-Neuve, 12 p. 100; et pour l'Alberta, 0 p. 100.

• 1200

Mais vous avez une double taxation et le ministre du Revenu, monsieur le président, annonçait hier qu'il allait devoir embaucher quelque 3,500 nouvelles personnes pour appliquer cette taxe ou pour en surveiller l'application, au coût de 200 millions annuellement. Cela devient encore une fois une question de surveillance du gouvernement fédéral d'une part, du gouvernement provincial ou des gouvernements provinciaux d'autre part, pour faire le même travail; pour aller vérifier dans l'industrie ou chez le marchand si on a fait les bonnes remises. C'est donc une double taxation, un double coût, et si vous aviez eu des ententes de réciprocité avec les provinces, encore là, vous auriez pu réduire vos coûts de gestion.

En terminant, monsieur le président, je veux simplement dire au ministre que j'ai passé une bonne partie de ma vie dans les affaires. Ce n'était pas en augmentant le prix au consommateur que je faisais le plus de profits, parce que j'étais moins compétitif et je faisais probablement moins d'argent. C'était en offrant une meilleure gestion de mes affaires. Il faudrait peut-être que le gouvernement commence à «regarder de côté» pour l'ensemble de ses dépenses, et voie s'il n'y a pas des économies à faire plutôt que de toujours taxer le Canadien et la Canadienne pour équilibrer ses revenus et ses dépenses.

M. Loiselle: Merci, monsieur le président. Je remercie le député. Quand il dit que ce serait une gestion plus facile, plus simple et plus efficace et moins coûteuse, si on avait un seul régime, j'en conviens volontiers. C'est pourquoi on a cherché à avoir cet accord avec les provinces. Je crois que j'aimerais que le député reconnaisse qu'il y a une urgence d'agir qui est plus grande pour nous que pour les provinces. Il s'agit de décider d'imposer un changement difficile, politiquement; et qu'un gouvernement doit se convaincre de le faire à l'intérieur d'un programme de réformes; et si les autres gouvernements ne sont pas là, on les invite à des réunions... Ils viennent, ils écoutent, ils sont plus ou moins prêts. Ils ne sont pas hostiles. D'ailleurs, j'entendais M. Bourassa, il y a quelques jours, réagir très positivement. Les provinces ne sont pas nécessairement contre, mais elles se disent que ce ne sera pas facile à faire adopter.

Il y a aussi des échéances électorales et des points de vue variables sur la façon dont cela devrait marcher. Vous

[Traduction]

taxation and that the federal government was applying a sales tax, maybe even higher than 9%, and that the difference would be used for equalization between the provinces having their own sales tax rate, an adjustment period would have been necessary. For in Quebec, the tax is 9%; in Ontario, 8%; in Newfoundland, 12%; and in Alberta, 0%.

Instead you have double taxation, and the Minister of Revenue, Mr. Chairman, just announced yesterday that he had to hire 3,500 new people to apply this tax and to control its application, at an annual cost of \$200 billion. Once again we are facing a problem of control by the federal government on one hand, by the provincial government or governments on the other hand to do the same work; to check whether industry and retailers apply the proper rebates. It is therefore double taxation, a double cost, and if you had reciprocal agreements with the provinces, once again it would be possible to reduce the administration costs.

Finally, Mr. Chairman, I simply want to tell the minister that I have spent most of my life in business. I never made big profits by increasing prices to the consumer, because that made me less competitive and I was probably making less money. Better management made me better profits. Maybe the government should start looking through all its expenditures in order to see if it cannot save on something else instead of taxing the Canadian people to balance its revenues and expenditures.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. I thank the honorable member. When he says that if we had only one taxation system its administration would be easier, simpler, more effective and less expensive. I agree with him. This is why we tried to get an agreement with the provinces. I would like him to recognize that it is more urgent for us to act than for the provinces. We have to decide whether we are going to impose a change that is, politically a very hard sell; and governments should bring themselves to do it within a reform plan; and if the other governments are not with us, we invite them to meetings... They come, they listen, they are more or less ready. They are not hostile. By the by, I heard Mr. Bourassa react quite positively a few days ago. Provinces are not necessarily opposed, but they say that it is not going to be easy to have the scheme adopted.

We also have electoral deadlines and different points of view on the way it should work. You are talking about

[Text]

parlez d'une perception conjointe avec péréquation. Il est évident que Québec n'accepterait jamais que le fédéral perçoive pour lui les impôts et qu'il les gère; il demandera sa propre gestion. J'accepte volontiers cela, puisqu'on a accepté une tradition qui s'est faite: le Québec perçoit une partie de ses revenus.

Il y a donc des problèmes de construction qui vont prendre du temps, qui auraient pris du temps et nous, nous sommes pressés. Après cela, le Québec a fini ses élections, il serait prêt à parler; mais l'Ontario va avoir ses élections dans quelque temps, et ils aimeraient mieux que ce soit dans deux ans, et ainsi de suite. Ce sont des préoccupations légitimes, je suis en politique moi aussi et je ne m'en scandalise pas. Mais on se dit, quant à nous, qu'on a une responsabilité, que cela fait partie d'un plan d'ensemble, il faut y faire face.

En gros, c'est un peu pour cela que nous avons agi. Vous parlez des primes d'assurances, c'est un exemple qui a été évoqué, mais c'est un fait que nous ne taxerons pas les primes d'assurances. Quant aux aliments, effectivement, la base n'est pas la même que la base utilisée par les provinces. Notre base est très large avec un nombre minime d'exemptions et c'est une réalité. Qui sait, c'est peut-être après que tout cela sera remplacé, que les provinces y viendront plus volontiers. On pourra à ce moment-là améliorer la gestion.

Le président: Est-ce que vous pouvez prendre une dernière intervention de M. Karpoff avant de partir?

Mr. Karpoff: I have a quick question about the manufacturers sales tax, but we have had more debate around the GST and the debt. I cannot help but remark that we are talking about \$41 billion next year in interest payments on the debt, and it is mainly because of the high interest rate policy this government maintains to the detriment of western Canada. You could reduce that by \$15 billion right off the top by bringing in a realistic interest policy, which would also stimulate the economy in western Canada, which is a resource-based economy, and allow for an expansion of the economy, which would further reduce the deficit. However, that is not the question I want to get into.

[Translation]

unified tax collection with equalization. It is quite clear that the Quebec government will never let the federal government collect and administer taxes for them; they will ask to have their own administration. I do agree with this, since we accept a historical evolution: Quebec collects part of its revenues.

We therefore have setting-up problems which will take time to solve, which would have taken time to solve, but we are in a hurry. Then again, the election is over in Quebec and the province is about ready to talk; but an election is due shortly in Ontario, so that province would rather wait two years to hold talks, and so on. Those are legitimate concerns, I also work in politics and I am not shocked by such things. But we do think that we have a responsibility, that this is part of a larger scheme, that we have to face it.

That goes far to explain why we took steps. You were talking about insurance premiums; you used that example, but insurance premiums are not going to be taxed. As for food, the base is not the same as the one used by the provinces. Our base is broader and has very few exemptions, true. Who knows, maybe when all this is up and running the provinces will agree more willingly. It will then be possible to improve the administration.

The Chairman: Could you answer a last question from Mr. Karpoff before leaving?

M. Karpoff: J'ai une très brève question au sujet de la taxe sur les ventes des fabricants, mais nous avons davantage parlé de la TPS et de la dette. Je ne peux pas m'empêcher de faire remarquer que nous parlons des 41 milliards de dollars que nous devons payer en intérêts sur la dette l'année prochaine et que cela est dû essentiellement à la politique de taux d'intérêt élevés que ce gouvernement poursuit au détriment de l'ouest du Canada. Vous pourriez réduire ce chiffre de 15 milliards de dollars immédiatement en adoptant une politique réaliste en matière d'intérêt; elle aurait également pour effet de stimuler l'économie de l'ouest du Canada qui se fonde sur les ressources et de permettre l'expansion de cette économie, ce qui réduirait encore davantage le déficit. Mais là n'est pas la question que je voulais aborder.

• 1205

In talking with people in my constituency, the one area I have been unable to give any reasonable answer to about the federal government's tax packages is the increase in the manufacturers sales tax. You say it is a terrible tax, that it costs jobs, and everybody agrees. Yet since the Conservatives have come to power they have increased this tax by 50%, from 9% to 13.5%. One guy said to me it is like you are saying that beating my wife is terrible and I have to stop, and I am going to stop some time in the future, but in the meantime not only am I going to beat her but I am going to beat her more severely. That is what the Conservatives have started to do, systematically: they

En parlant aux électeurs de ma circonscription, il y a un aspect pour lequel je n'ai pas pu donner de réponse raisonnable concernant l'ensemble du régime fédéral de taxation, et c'est l'augmentation de la taxe sur les ventes des fabricants. Vous dites que c'est une taxe affreuse, qu'elle coûte des emplois, et tout le monde est d'accord. Or, depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, ils ont augmenté cette taxe de 50 p. 100 puisqu'elle est passée de 9 à 13,5 p. 100. Quelqu'un m'a dit que c'était un peu comme si on disait que battre sa femme était une chose affreuse et qu'il fallait arrêter, que l'on arrêtera à un moment ou à un autre, mais que dans l'intervalle on

[Texte]

have gone from 9% to 13.5%. If you really believe it is a killer of jobs, why did you increase it by 50%?

Mr. Loiselle: Well, you use the tools that you have. It is a very imperfect one, and that is why we are changing it. But in the meantime we need the revenues. And also because of tax evasion—a lot of companies, because the tax was heavier, found ways of going around it by pushing part of their production outside the main manufacture. The income we got from it was decreasing, and because you want us to keep programs—you do not want us to cut anything—we needed the money. So we have this tool. We cannot go beyond a certain level of corporate tax because we do not want to chase our companies out of this country. We have this tax system, which is, as I said, porous and extremely bad, but it is there. Meanwhile we have to keep up the revenues and try to get them because without this we would have to increase income tax by 30%. Would you like to do that?

Mr. Karpoff: Well, it would be more fair.

Mr. Loiselle: I would rather have people make their own choices.

Mr. Karpoff: I will tell you, it hurts the credibility of all the arguments about the manufacturers sales tax and getting rid of it and the GST. In my riding people say that your arguments have no credibility, because if you really believed it you would not use that as the tax source. If you need revenue, personal income tax, corporate income tax, all sorts of other things, okay, but not, if you say this is such a devastating tax, to continue to increase it.

Mr. Loiselle: But what we have done is for a short carry-over period. We have made it very clear that it would not hold, because we know very well that with 13.5%, if we were not to change to a new system, the system would become much more porous. But you travel with the horses you have.

Le président: Merci, monsieur le ministre, d'avoir passé quelque temps avec nous ce matin pour nous éclairer sur le projet de loi.

Nous allons continuer la période des questions s'il y en a d'autres.

M. Loiselle: Je vous remercie, monsieur le président, messieurs et mesdames les députés de m'avoir reçu et j'en suis très heureux. J'aimerais continuer mais je dois me

[Traduction]

allait non seulement continuer à la battre mais aussi la battre encore plus fort. C'est ce que les conservateurs ont commencé à faire de façon systématique: ils sont passés de 9 à 13,5 p. 100. Si on pense vraiment que c'est très dévastateur pour les emplois, pourquoi augmenter cette taxe de 50 p. 100?

M. Loiselle: Ma foi, il faut bien utiliser les moyens à votre disposition. Celui-ci est très imparfait et c'est pourquoi nous le changeons. Mais dans l'intervalle il nous faut obtenir des revenus. Et aussi en raison de la fraude fiscale—beaucoup d'entreprises, parce que la taxe avait augmenté, ont trouvé moyen de la contourner en faisant sortir une partie de leur production du secteur principal de fabrication. Le revenu que nous en tirions diminuait et parce que vous tenez à ce que les programmes soient maintenus—vous ne voulez de coupures nulle part—il a fallu trouver l'argent. Nous disposions de ce moyen. Nous ne voulons pas dépasser un certain niveau de taxation des sociétés parce que nous ne voulons pas chasser nos entreprises du pays. Nous avons ce régime fiscal qui est, comme je l'ai dit, poreux et très mauvais, mais il existe. Dans l'intervalle il nous faut maintenir les revenus et tâcher de les percevoir, faute de quoi il nous faudrait augmenter l'impôt sur le revenu de 30 p. 100. Que diriez-vous de cela?

M. Karpoff: Ma foi, ce serait plus juste.

M. Loiselle: J'aimerais mieux que chacun fasse son choix.

M. Karpoff: Je dois vous dire que cela diminue la crédibilité de tous les arguments que l'on a pu avancer pour la taxe sur les ventes des fabricants et pour sa suppression, ainsi que pour la TPS. Dans ma circonscription, on dit que vos arguments ne sont absolument pas crédibles parce que si vous en étiez réellement convaincus, vous n'utiliseriez pas cette source de taxation. Si vous avez besoin de revenu, l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur les sociétés et toutes sortes d'autres choses feraient l'affaire, mais il ne faudrait pas continuer à augmenter cette taxe puisque vous dites qu'elle est si destructrice.

M. Loiselle: Mais les mesures que nous prenons ne vaudront que pendant une courte période transitoire. Nous avons dit clairement que cette situation n'allait pas durer car nous savons très bien qu'avec 13,5 p. 100, si nous devions ne pas passer à un nouveau régime, le système deviendrait encore plus poreux. Mais nous faisons avec ce que nous avons.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister, for having spent some time with us this morning in order to give us more detail about the Bill.

We will go on with questions, if there are any more.

Mr. Loiselle: Thank you, Mr. Chairman. Thank you, honourable members, for inviting us; I do appreciate it. I would like to go on but I have to go to Quebec City. I will

[Text]

rendre à Québec. Je reviendrai. Je serais très heureux de retrouver le Comité s'il le juge à propos. Je vous remercie beaucoup.

Le président: Merci bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions?

M. Rocheleau: J'en aurais sur le projet de loi.

Le président: Est-ce que le Comité est prêt à passer à l'examen?

M. Rocheleau: Étant donné que le ministre est parti, j'ai l'impression qu'on pourrait passer à l'étude article par article.

Le président: Posez des questions au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

Mr. Karpoff, do you have some other comments?

Mr. Karpoff: I noticed that when I asked the minister the question, you were in the process of looking it up. What is the revenue from unrolled tobacco, and what is the anticipated increase by increasing the tax on cut tobacco?

Ms Patricia Malone (Chief, Policy and Legislation, Sales and Excise Tax Division, Department of Finance): I think the revenue before the budget measure was about \$80 million a year.

Mr. Karpoff: Out of a total for tobacco raising how much?

Ms Malone: Close to \$2 billion.

Mr. Karpoff: Yes, that is right. If you do not have it, I wonder if you would be so kind as to get that information and send it to my office.

• 1210

Ms Malone: It will raise \$120 million this year and \$200 million next year.

Mr. Karpoff: The total in tobacco now will be—

Ms Malone: Right now it is about \$80 million.

Mr. Karpoff: And it is going to \$120 million. But total tobacco is \$2 billion this year—

Ms Malone: Roughly.

Mr. Karpoff: —and it is going to be how much—\$2 billion this year after the tax increase?

Ms Malone: I think it will be more than that. It will be about \$2.5 billion.

Le président: Est-ce que l'article 1 est adopté?

M. Rocheleau: Monsieur le président, est-ce qu'on peut parler de l'article 1?

Le président: Oui.

M. Rocheleau: Si je comprends bien, c'est une modification aux télécommunications et le taux est

[Translation]

be back. I will very happy to meet again with the committee if you so wish. Thank you very much.

The Chairman: Thank you. Are there any more questions?

Mr. Rocheleau: I have some on the Bill.

The Chairman: Is the committee ready to study the Bill?

Mr. Rocheleau: Since the Minister is gone, I think we could go to clause-by-clause.

The Chairman: Please ask questions as they arise.

Monsieur Karpoff, avez-vous d'autres remarques?

M. Karpoff: J'ai constaté que lorsque j'ai posé la question au ministre, vous étiez en train de regarder cela. Quel est le revenu du tabac non roulé, et quel est l'augmentation prévue du fait de l'augmentation de la taxe sur le tabac coupé?

Mme Patricia Malone (chef, Politiques et Législation, Division des ventes et de la taxe d'accise, ministère des Finances): Je crois que le revenu avant les décisions budgétaires étaient de l'ordre de 80 millions de dollars par an.

M. Karpoff: Sur un total de combien pour le tabac?

Mme Malone: Près de 2 milliards de dollars.

M. Karpoff: Oui, c'est exact. Si vous ne l'avez pas avec vous, j'aimerais que vous ayez l'obligeance d'obtenir ce renseignement et de me l'envoyer à mon bureau.

Mme Malone: Elle produira 120 millions de dollars cette année et 200 l'année prochaine.

M. Karpoff: Le total pour le tabac sera alors de—

Mme Malone: À l'heure actuelle, il est d'environ 80 millions de dollars.

M. Karpoff: Et il va passer à 120 millions de dollars. Mais la totalité pour le tabac est d'un milliard de dollars cette année—

Mme Malone: Grosso modo.

M. Karpoff: —et il va être de combien—2 milliards de dollars cette année après l'augmentation de la taxe?

Mme Malone: Plus. Ce sera environ 2,5 milliards de dollars, je pense.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Mr. Rocheleau: Mr. Chairman, can we talk about clause 1?

The Chairman: Yes.

Mr. Rocheleau: If I understand correctly, this is a change to the telecommunications and the rate is

[Texte]

majoré à 11 p. 100. C'est bien cela? Monsieur le président, ma préoccupation à l'égard de cette taxation qui, je le reconnais, est désuète, c'est que le gouvernement nous dit à tort ou à raison que c'est une taxe qui est complètement désuète, inacceptable, dépassée, etc. Mais on continue quand même à appliquer des augmentations relativement importantes, année après année, et cela depuis 1984. Je pense que mon collègue a mentionné qu'il y avait eu pratiquement une augmentation de l'ordre de 50 p. 100 sur la taxe d'accise et la taxe imposée par le gouvernement fédéral.

Dans le cas des télécommunications, j'ai, personnellement, un nombre très important de gens de mon comté et du Québec, qui s'opposent à cette augmentation qui est entrée en vigueur au mois de juin 1989. Il y a surtout les personnes âgées qui ont, entre autres, le câblevision pour lequel ils ont eu une augmentation de la taxe sur leur facture mensuelle. Dans le cas de ces personnes, on sait que leur distraction quotidienne consiste à regarder la télévision. Et on taxe de nouveau ces personnes âgées qui ont des revenus très faibles et, dans certains cas, indécents pour leurs besoins quotidiens.

Si donc le gouvernement prétend que cette taxe est absolument inacceptable, est-ce que la taxe sur les télécommunications, entre autres, est jugée à propos, selon vous? Est-ce l'avantage du gouvernement d'aller chercher un revenu supplémentaire de ce côté-là? Et combien de millions cette taxe sur les télécommunications, à la grandeur du Canada, procure-t-elle au gouvernement?

Mme Malone: Les hausses des deux taxes sur les télécommunications, c'est-à-dire la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunications, qui est une taxe sur le service de câble, et la taxe sur les services de télécommunications, qui est plutôt la taxe sur les services téléphoniques, vont rapporter environ 60 millions de dollars cette année et 110 millions de dollars l'année prochaine.

Ces deux taxes ont été introduites assez récemment, la première en 1983 et la deuxième, l'année dernière. Ce ne sont pas ces taxes sur ces services qui posent tant de problèmes, c'est plutôt la taxe sur la plupart des produits manufacturés au taux de 12 p. 100. C'est là où les problèmes sont les plus sérieux.

M. Rocheleau: Mais je vous parle simplement, monsieur le président, d'une catégorie de personnes qui se sent plus touchée que d'autres. Ce sont les personnes qui sont probablement les plus démunies de la société et qui, de peine et de misère, se payent le câblevision pour avoir une programmation plus importante ainsi que les personnes âgées qui sont à la retraite, qui n'ont pas autre chose à faire que de faire une petite marche quotidienne et peuvent avoir ainsi accès à un éventail large au niveau de la programmation.

Je ne vous dis pas que cela touche davantage l'ensemble canadien; je vous dis que cela touche plus particulièrement ceux qui sont les plus démunis et

[Traduction]

increased by 11%. Am I right? Mr. Chairman, my concern about this taxation, which is, I admit, obsolete, is that the government says rightly or wrongly that this tax is totally obsolete, unacceptable, outdated, etc. But we keep on increasing it quite a lot, year after year, and this has been going on since 1984. I think that my colleague mentioned that there was almost a 50% increase in excise tax, and in the tax levied by the federal government.

Speaking of telecommunications, great numbers of my constituents, and Quebecers generally, oppose this increase that came into effect in June 1989. Think of the elderly: their cablevision tax has increased on their monthly bill. Everybody knows that their daily entertainment is watching TV. We are taxing yet more heavily these old people whose incomes are very low, in some cases indecently low given their daily needs.

If the government says that this tax is totally unacceptable, is the tax on telecommunications, for instance, proper in your view? Is it to the benefit of the government to get this additional revenue from such a source? How many millions will this cross-Canada tax on telecommunications bring the government?

Mrs. Malone: The increases in the two taxes on telecommunications, that is, the tax on programming services provided through telecommunications, which is a tax on cable service, and the tax on telecommunications services, which is more a telephone tax, will bring in about \$60 million this year and \$110 million next year.

Those two taxes were introduced fairly recently, the first in 1983 and the second last year. It is not so much those taxes on services that cause problems as the tax on most manufactured goods at the rate of 12%. This is where the most serious problems lie.

Mr. Rocheleau: I am only talking, Mr. Chairman, of a group of people who think they are worse affected than others. They probably are the most deprived persons in our whole society, who manage by scrimping to afford cablevision in order to have access to broader programming. These older people are retired, they have nothing else to do except for their short daily walk and can thus have access to a broader range of programs.

I am not saying that this is a burning national issue, I am saying that it does particularly affect those who are the most deprived, especially the old. It is a well-known fact

[Text]

d'avantage les personnes âgées. Il est bien évident que dans l'imposition de taxes, dans certains cas et aux États-Unis, entre autres, il y a des exemptions de taxe pour des personnes de plus de 65 ans. Ici aussi, on a des exemptions dans certains cas, au niveau municipal et à différents niveaux. Dans le cas des personnes âgées, il n'y a pas de crédits, actuellement, pour ce genre d'imposition ou de taxe.

• 1215

Mme Malone: Pour compenser l'effet des hausses pour les familles et les individus à faible revenu, les crédits pour taxe de vente vont être doublés l'année prochaine. Ils vont passer de 60\$ à 120\$ et, en plus, le seuil des revenus va aussi être augmenté de 16,000\$ à 18,000\$.

M. Rocheleau: Oui, mais vous dites, monsieur le président, que l'an prochain on va avoir un crédit. Mais vous demandez aux Canadiens de supporter le déficit.

M. Larrivée: J'invoque le Règlement! Je pense que ces gens ne sont pas ici pour faire de la politique, ils sont ici pour répondre aux questions techniques.

M. Rocheleau: Excusez-moi, mais ce n'est pas de la politique qu'on est en train de faire.

M. Larrivée: À moins que j'aie mal compris, qu'est-ce que c'est, si ce n'est pas de la politique que vous faites? Vous mettez en cause le fait que le gouvernement taxe des gens qui n'en ont pas les moyens et vous nous arrivez avec toutes sortes d'affirmations gratuites, avec la comparaison avec les États-Unis, où il y a une taxe de 28 p. 100. Tout le monde paie la taxe de 28 p. 100.

Monsieur le président, il me semble que ces personnes sont ici pour répondre à des questions techniques. Si on a des questions à poser, ce n'est pas pour leur demander si on aurait dû faire telle ou telle chose. Je pense qu'ils ont à répondre sur ce qui s'est fait, donner les chiffres ou les explications sur ce qui s'est fait, mais on ne commencera pas le débat avec ces gens pour savoir si on aurait dû faire ou ne pas faire ceci ou cela.

Le président: Il est vrai que ces gens sont ici pour répondre à des points techniques. Il y a des points d'éclaircissement qui méritent probablement une réponse aussi. Je demande donc au Comité d'être clairvoyant sur les questions que l'on pose de façon à ce que ce soit des questions relatives au projet de loi et concernant des problèmes techniques, mais également, si on a besoin de points d'éclaircissement, on peut faire des comparaisons avec d'autres systèmes permettant de mieux comprendre la question et de mieux comprendre la réponse. Je pense que cela peut être discuté aussi.

Mme Malone: Pour répondre à votre question, le crédit va augmenter cette année aussi. Il passe de 70\$ à 100\$. L'augmentation se fait donc en deux étapes.

M. Rocheleau: Je veux simplement clarifier le point de mon collègue, monsieur le président. On avait précédemment l'occasion d'avoir le ministre d'État aux Finances. Je prétends que lorsqu'on étudie un projet de

[Translation]

that there are some cases of taxation, in the United States particularly, where exemptions apply to people over 65 years of age. In Canada too we have exemptions in some cases at the municipal level and at other levels. But in the case of old people, there are as yet no tax credits of that kind.

Mrs. Malone: To counterbalance the impact of increases for families and individuals with low incomes, the sales tax credits will be doubled next year. They will go from \$60 to \$120 and, in addition, the income threshold will also increase from \$16,000 to \$18,000.

Mr. Rocheleau: Yes, but you said, Mr. Chairman, that next year we will have a credit. And you are asking Canadians to put up with the deficit.

Mr. Larrivée: On a point of order! I think that those people are not here to discuss politics, they are here to answer technical questions.

Mr. Rocheleau: I am sorry, but what we are doing is not politics.

Mr. Larrivée: Maybe I did not understand correctly, but what it is if it is not politics? You are questioning the government's taxing people who can ill afford it and you are making all kinds of unfounded assertions, comparisons with the United States where the tax is 28%. Everybody pays 28% tax.

Mr. Chairman, I think that these people are here to answer technical questions. If we have a question to ask, we should not be wondering whether this or that should have been done. I think they have to answer as to what has been done, give numbers and explanations on what has been done, but we cannot start discussing with these people whether we should or should not have done this or that.

The Chairman: These people are here to answer technical questions, true. But a certain number of clarifications also warrant an answer. I therefore ask the committee to be careful about the questions asked and to ensure that they relate to the Bill and to the technical problems, but if we need certain clarifications, we can make comparisons with other systems in order to better understand the question and the answer. I think that this can also be discussed.

Mrs. Malone: To answer your question, the credit will be increased this year too, from \$70 to \$100. It is therefore a two-tiered increase.

Mr. Rocheleau: I simply want to clarify the point made by my colleague, Mr. Chairman. We had previously the opportunity to hear the Minister of State for Finance. I think that when we study a bill clause by clause—I

[Texte]

loi article par article—je comprends que ces gens soient des professionnels au niveau du ministère, du point de vue technique—, à ce que je sache, l'Opposition ne peut pas rester muette sur des augmentations de taxe, même si elles ont été passées à l'intérieur du Budget de M. Wilson au mois d'avril dernier.

On peut simplement être en désaccord, du côté de l'Opposition, avec des augmentations de taux qui affectent des groupes très importants de notre société. Et si le gouvernement est représenté de l'autre côté de la table par les gens du pouvoir, ces personnes peuvent sûrement nous répondre, cela nous fait plaisir de les entendre aussi. Mais à ce que je sache, je ne pense pas que chacun des articles que nous allons traiter va nous empêcher de poser des questions d'ordre général sur la façon dont le gouvernement est arrivé à préférer l'imposition de telle ou telle façon plutôt que d'une autre.

Le président: Des questions politiques comme telles ont été posées au ministre auparavant et je pense que les questions de clarification des articles contenus dans le projet de loi peuvent être posées aux fonctionnaires. Mais les questions politiques, évidemment, ce n'est pas le rôle des fonctionnaires d'y répondre.

Madame Marleau, vous avez une question?

Mrs. Marleau: This tax is now being levied at 11%. Are you aware of anything in the technical papers that have been issued on the goods and service tax that would say this particular tax would revert back to 9% when the goods and services tax is put into place? Or will it remain as a separate tax at 11%?

Mr. Willis: I do not know that I have a specific reference I can give you in the paper, but the paper is intended to replace the manufacturers sale tax and the special tax on telecommunication services and the telecommunication programming services tax. So this tax would become part of the goods and services tax. The base in the goods and services tax is broader as it applies to telecommunications than this tax is, but the rate is lower, as you have noted: from 11% to 9%.

Mrs. Marleau: So it is quite possible this rate would go back down to 9%.

- 1220

Mr. Willis: The clear intention is that it would. I am just unable to give you a specific reference where it states that. The goods and services tax will cover all goods and all services, including telecommunications, including cable television services, and this tax and the cable tax will cease to exist.

Mrs. Marleau: No, I have not seen any reference to it either in the technical paper, so it is difficult to know.

[Traduction]

understand that these people are professionals at the departmental level, technical professionals—in my view, the opposition cannot keep mum on those tax increases even if they were part of Mr. Wilson's April budget.

We can simply disagree, on the opposition side, with tax increases which affect important groups in our society. And if the government is represented on the other side of the table by people in power, those people can certainly answer and it is a pleasure for us to hear them. But as far as I am concerned, the details of each section we are going to deal with will not prevent us from asking questions of a general nature on the way the government chooses to prefer such and such a form of taxation to any other.

The Chairman: The minister has previously been asked political questions and I think that the civil servants can be asked to clarify sections of the Bill. It is clearly not their role, however, to answer political questions.

Mrs. Marleau, you had a question?

Mme Marleau: Cette taxe est maintenant prélevée à 11 p. 100. Savez-vous s'il se trouve dans les documents techniques sur la taxe sur les produits et services des indications selon lesquelles cette taxe va revenir à 9 p. 100 une fois que la taxe sur les produits et services entrerait en vigueur? Ou va-t-elle rester une taxe distincte de 11 p. 100?

M. Willis: Je ne pense pas pouvoir vous renvoyer à un passage particulier des documents, mais il est prévu de remplacer la taxe sur les ventes des fabricants et la taxe spéciale sur les services de télécommunications ainsi que la taxe sur les services de programmation des télécommunications. Cette taxe ferait donc alors partie de la taxe des produits et services. L'assiette de la taxe sur les produits et services est plus large, dans le domaine des télécommunications, que celle de cette taxe, mais le taux est plus bas comme vous l'avez constaté puisqu'il est de 9 p. 100 au lieu de 11 p. 100.

Mme Marleau: Il est donc tout à fait possible que ce taux revienne à 9 p. 100.

M. Willis: C'est bien ce qu'on voulait. Mais je ne peux pas vous dire à quel endroit au juste il y est fait allusion. La taxe sur les produits et services s'appliquera à tous les produits et à tous les services, y compris les télécommunications et la câblodistribution, et cette taxe ainsi que la taxe sur la câblodistribution cesseront d'exister.

Mme Marleau: Non, je n'y ai vu non plus aucune allusion dans le document technique, de sorte qu'on peut difficilement le savoir.

[Text]

Le président: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'article 1?

Clause 1 agreed to on division

Mr. Karpoff: Sorry, I am a little slow; I am rather new at this.

The Chairman: Oh, sorry.

Mr. Karpoff: You are going to call for the vote on each section clause by clause and you are going to assume, unless otherwise said, that I am going to be opposing it? Is that right?

The Chairman: Well, if you are opposed to the clause...

Mr. Karpoff: Yes. Okay. But I did not catch that you were calling the vote.

The Chairman: I asked if clause 1 should carry.

Mr. Karpoff: Oh. Okay. Was it carried?

The Chairman: It was carried.

Mrs. Marleau: On division.

Mr. Karpoff: Okay. Fine. You will have to forgive me. Go a little more slowly. I do not want to be recorded on the wrong side.

Clause 2 agreed to

On clause 3

M. Rocheleau: Selon l'article 3, il y a une taxe de 19 p. 100 sur les vins. Je tiens à vous dire que près de 85 p. 100 des consommateurs de vin au Canada se retrouvent au Québec. Encore une fois, vous taxez les Québécois et Québécoises qui sont de grands consommateurs de vin. D'autre part, les boissons alcoolisées comme les vins sont des produits de haute qualité, et même des produits de luxe dans certains cas. Il y en a qui prétendent qu'on doit toujours taxer les boissons alcoolisées, mais n'y a-t-il pas une saturation quelconque étant donné que les compagnies, les distillateurs et d'autres se plaignent de plus en plus des taxes imposées sur les boissons alcoolisées? De plus, on sait qu'ici, au Canada, cela peut mettre en péril certaines entreprises de fabrication.

Mr. Willis: There is a debate in the industry sectors about the way in which our taxes should apply to the different products. In the distilling industry, sales have been declining in recent years. However, in the wine and beer industries, sales are relatively stable. They go up marginally and they go down with the seasons and with the years, but they are relatively stable over time.

As you have noted, there are two factors in this in terms of federal and provincial taxes. The provinces have both taxes and mark-ups on these products, in addition to our levies, and in fact they have a much higher share of the overall tax revenue than the federal government does on most of these products at this time.

[Translation]

The Chairman: Are there any other questions about Clause 1?

L'article premier est adopté à la majorité des voix

M. Karpoff: Excusez-moi, je suis un peu lent; c'est là quelque chose d'assez nouveau pour moi.

Le président: Oh, pardon.

M. Karpoff: Vous allez demander le vote au sujet de chacun des articles et vous allez supposer, à moins d'indication contraire, que je m'y oppose? Est-ce exact?

Le président: Eh bien, si vous vous opposez à l'article...

M. Karpoff: Oui. D'accord. Mais je n'avais pas compris que vous demandiez le vote.

Le président: J'ai demandé si l'article 1 était adopté.

M. Karpoff: Je vois. D'accord. A-t-il été adopté?

Le président: Il a été adopté.

Mme Marleau: À la majorité des voix.

M. Karpoff: D'accord. Très bien. Vous devez m'excuser. Allez-y un peu plus lentement. Je ne voudrais pas être inscrit du mauvais côté.

L'article 2 est adopté

Article 3

Mr. Rocheleau: According to Clause 3, there is a 19% tax on wines. I must tell you that nearly 85% of people who drink wine in Canada are in Quebec. Once again, you tax Quebecers, who are great wine drinkers. Alcohol is beverages such as wine are high-quality goods, even luxury goods in certain cases. Some would say that alcoholic beverages should always be taxed, but is there not some saturation point as companies, distilleries and others complain more and more about taxes on drink? Moreover, it is known that here, in Canada, that can threaten certain manufacturing businesses.

M. Willis: Il existe un débat au sein des divers secteurs de l'industrie quant à la manière dont nos taxes devraient s'appliquer aux divers produits. Dans l'industrie de la distillation, les ventes ont baissé ces dernières années. Cependant, dans les industries du vin et de la bière, les ventes sont relativement stables. Elles augmentent marginalement et elles baissent selon les saisons et les années, mais elles sont relativement stables à long terme.

Comme vous l'avez noté, il y a là deux facteurs en ce qui concerne les taxes fédérales et provinciales. Les provinces imposent à la fois des taxes et des marges commerciales bénéficiaires sur ces produits, outre les sommes que nous percevons, et elles ont en réalité, à l'heure actuelle, une bien plus grande part du revenu total des taxes que le gouvernement fédéral dans le cas de la plupart de ces produits.

[Texte]

In taxes on wines, the 19% manufacturers sales tax is one of the rates. We also have excise levies on wines. But our taxes of both beer and wine are relatively low in relation to spirits. Spirits are the product on which the federal government has the heaviest tax burden imposed.

In the case of wine, we have categories from low alcohol content to high alcohol content wines, and the low alcohol content wines or moderate alcohol content wines are not overly heavily taxed at all. In fact, in recent years we have had very few representations from the wine industry concerning our taxes.

We hear primarily from the distilling industry, where they have expressed concern because of the sales problems they have been experiencing, and we have contact occasionally with the brewing industry, but more in the area of some of the antiquated provisions of the Excise Act and the way in which the taxes are collected. As far as I know, the wine industry at this time does not have a serious problem.

With respect to this bill, the increase itself is really quite moderate. It is a 1% increase in the sales tax rate, and it is consistent with the other increases in the bill. It is not a large increase in terms of a bottle of wine.

• 1225

Mrs. Marleau: Again, in relation to the proposed goods and services tax and the technical paper, how will wine and spirits—and let us talk about tobacco—be treated? I understand it will not be taxed at just 9%, but there will be some movement to maintain the high level of taxation.

Mr. Willis: The excise taxes and the excise duties that I explained earlier are imposed on these products will continue to exist. They will not be affected by the goods and services tax. However, the 19% federal sales tax rate will be replaced by the 9% goods and services tax rate on these products, on both alcohol and tobacco products.

Now, the issue in this area is what the value for tax is going to be, and in that situation the problem is really that there are mark-ups levied by the provinces, there are specific product taxes levied by the provinces, and in some cases even the retail sales tax is also imposed. At this point in time, discussions have to take place with the provinces as to how we will treat their mark-ups, their provincial product taxes and their provincial retail sales taxes.

The only statement the minister has made to this point is that the standard retail sales tax will not be part of the

[Traduction]

Dans le cas des taxes sur les vins, la taxe de vente de 19 p. 100 à la fabrication constitue l'un des tarifs. Nous imposons aussi une taxe d'accise sur les vins. Mais nos taxes sur la bière et les vins sont relativement faibles par rapport aux alcools. Ceux-ci constituent le produit sur lequel le gouvernement fédéral impose la taxe la plus élevée.

Dans le cas du vin, nous avons des catégories qui vont des vins à faible pourcentage d'alcool jusqu'aux vins à pourcentage d'alcool élevé, et les vins dont le pourcentage d'alcool est faible ou modéré ne sont aucunement l'objet d'une taxe excessive. Ces dernières années, nous avons même reçu très peu de protestations de la part de l'industrie des vins au sujet de nos taxes.

Les interventions viennent surtout de l'industrie de la distillerie, qui s'est dite inquiète des problèmes de taxe qu'elle connaît et nous avons de temps à autres des contacts avec les brasseries, mais c'est plutôt au sujet de certaines dispositions anciennes de la Loi sur l'accise et des modalités de perception des taxes. L'industrie des vins ne connaît pas de problèmes sérieux à l'heure actuelle, que je sache.

Pour ce qui est du projet de loi à l'étude, il s'agit en réalité d'une augmentation passablement modeste. Il y a augmentation de 1 p. 100 du taux de la taxe de vente et cela est conforme aux autres augmentations prévues par le projet de loi. C'est une augmentation qui n'est pas considérable compte tenu du prix d'une bouteille de vin.

Mme Marleau: Encore une fois, par rapport à l'éventuelle taxe sur les produits et services et au document technique, comment seront traités les vins et les alcools? Et parlons aussi du tabac. Si je comprends bien, ces produits ne seront pas taxés à 9 p. 100 seulement, mais des mesures seront prises pour que soit maintenu le haut niveau actuel de l'imposition.

M. Willis: Les taxes d'accise et les droits d'accise qui, comme je l'ai expliqué plus tôt, sont imposés sur ces produits, continueront d'exister. Cela ne sera pas touché par la taxe sur les produits et services. Toutefois, la taxe de vente fédérale de 19 p. 100 sera remplacée par la taxe sur les produits et services de 9 p. 100 dans le cas de ces produits, en ce qui concerne aussi bien l'alcool que les produits du tabac.

Le problème qui se pose à cet égard est celui de la base future de la taxe, et à cet égard le problème provient de ce qu'il y a des marges bénéficiaires qui sont imposées par les provinces, qu'il y a des taxes sur certains produits qui sont imposées par les provinces et dans certains cas une taxe sur la vente au détail. Pour l'instant, des entretiens doivent avoir lieu avec les provinces sur la manière dont celles-ci traiteront leur marge bénéficiaire, leur taxe provinciale sur les produits et leur taxe provinciale sur la vente au détail.

La seule déclaration que le ministre ait faite jusqu'à présent, c'est que la taxe ordinaire sur la vente au détail

[Text]

base for goods and services tax purposes, and the white paper in 1987 indicated that mark-ups on alcoholic beverages would be part of the base. In the middle is the treatment of provincial product taxes, specific taxes imposed on the consumer for buying that product, that are in excess of or different from the retail sales tax. That issue has not been resolved, but the issue of the GST replacing the 19% rate is settled and it will replace the 19% rate.

Mrs. Marleau: Have they considered the actual amount of lost revenue that will come about? As you are saying, they are not even sure yet on what they will levy that 9%.

Mr. Karpoff: Just increase the excise tax.

Mr. Willis: Until such time as the decision is taken after discussions with the provinces as to what the base will be, it is very difficult to estimate the exact impact on revenues. The likelihood is that if there are changes there may have to be some modest technical adjustments in the excise levies, but the shifts are not large, and in some cases, depending on what option you take, you may actually have to reduce excise levies on some product categories in order to maintain exactly the current revenues.

The only decision on that regard I am aware of at this point is that the government does not think it appropriate that there would be shifts in revenues on these product categories as a result of goods and services tax. What we will be looking at is what the base should be and what that then results in in terms of changes. An effort will be made—not nitpicking, not getting down to individual cents—to keep the current revenues and relative prices of these products relatively stable.

Clauses 3 and 4 agreed to on division

On clause 5

Mr. Karpoff: The minister gave an explanation that one of the reasons they had to increase the tax on cut tobacco was that there was slippage from tailor-made cigarettes to rollings. Do you have the figures on consumption over the last number of years as to volume of cut tobacco? Basically, tobacco use has gone down in total in the country. Has the consumption of cut tobacco gone up dramatically, and do you have the figures?

Ms Malone: I do not have the figures, but since 1984 cigarette consumption has gone down 15% and the consumption of fine-cut tobacco has gone up 30%. So overall consumption of tobacco has gone down, but within the category fine-cut tobacco has gone up.

Mr. Karpoff: Do you know if that trend started prior to 1984?

Ms Malone: I think it started around then, a few years earlier.

[Translation]

ne fera pas partie de la base sur laquelle sera calculée la taxe sur les produits et services, et le Livre blanc de 1987 a indiqué que les marges sur les boissons alcooliques feront partie de la base. Entre ces deux extrêmes se place le traitement des taxes provinciales sur les produits, qui sont des taxes particulières imposées au consommateur pour l'achat de ce produit précis, et qui sont supérieures à la taxe sur la vente au détail ou différentes de cette taxe. Ce problème n'a pas encore été réglé, mais la question du remplacement du taux de 19 p. 100 par la TPS est déjà réglée et ce remplacement aura effectivement lieu.

Mme Marleau: A-t-on examiné la valeur effective du revenu qui sera perdu? Comme vous le dites, on ne sait même pas sur quoi porteront ces 9 p. 100.

M. Karpoff: Il suffit d'augmenter la taxe d'accise.

M. Willis: Tant qu'une décision n'aura pas été prise après des discussions avec les provinces sur la nature exacte de la base, il sera très difficile d'évaluer l'impact précis sur les recettes. Selon toute vraisemblance, si des changements doivent être apportés, il pourra y avoir de légers rajustements techniques de l'accise perçue, mais ces changements ne sont pas considérables et, dans certains cas, selon l'option qui sera retenue, on pourrait devoir réduire l'accise perçue à l'égard de certaines catégories de produits pour maintenir exactement les recettes actuelles.

La seule décision que je connaisse à cet égard pour l'instant, c'est que le gouvernement ne juge pas opportun qu'il se fasse des transferts de recettes à l'égard de ces catégories de produits du fait de la taxe sur les produits et services. Ce que nous allons étudier, c'est la nature de la base et les changements qui devront en résulter. On s'efforcera—sans excès, sans calculer jusqu'au dernier cent—de maintenir relativement stables les recettes actuelles et les prix relatifs de ces produits.

Les articles 3 et 4 sont adoptés avec dissidence.

Article 5

M. Karpoff: Le ministre a expliqué qu'une des raisons pour laquelle il faut augmenter la taxe sur le tabac haché c'est qu'il s'est produit un glissement de la consommation depuis les cigarettes prêtes à fumer vers celles qu'on roule soi-même. Savez-vous quelle a été la valeur de la consommation du tabac haché? Dans l'ensemble, l'usage du tabac a diminué dans le pays. La consommation du tabac haché a-t-elle augmenté radicalement? Avez-vous des chiffres à ce sujet?

Mme Malone: Je n'ai pas de chiffre, mais, depuis 1984, la consommation des cigarettes a diminué de 15 p. 100 alors que celle du tabac haché a augmenté de 30 p. 100. La consommation globale du tabac a donc diminué, mais il y a eu augmentation dans la catégorie du tabac haché fin.

M. Karpoff: Savez-vous si cette tendance a commencé avant 1984?

Mme Malone: Je pense qu'elle a commencé vers ce temps-là, ou peut-être quelques années plus tôt.

[Texte]

[Traduction]

• 1230

M. Rocheleau: Monsieur le président, on est bien à l'article 5, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

M. Rocheleau: Je me pose de sérieuses questions. On parle de concurrence, entre autres avec le marché américain qui a un bassin de population de 260 millions alors que le nôtre est de 26 millions. On parle de concurrence alors qu'aux États-Unis, on paie l'essence deux fois moins cher qu'au Canada. On parle de facteurs inflationnistes. Quand on impose une taxe sur des produits de consommation tels que l'essence, cela a un effet sur le transport des marchandises partout au Canada, plus particulièrement dans les régions éloignées. On sait que dans les régions éloignées, malheureusement, l'essence est plus chère que dans les grands centres comme d'Ottawa. À Québec, vous payez peut-être 57 cents ou 58 cents le litre et, quand vous imposez une taxe additionnelle, vous favorisez automatiquement une augmentation du taux d'inflation. Le gouvernement est, en fait, un des grands responsables de l'inflation annuelle.

J'aimerais que nos experts nous disent si on tient compte de la part du gouvernement dans les facteurs inflationnistes globaux. Dans quelle mesure le gouvernement est-il responsable du niveau d'inflation? On dit toujours que le gouvernement donne une tendance à l'économie, qu'il veut restreindre le taux d'inflation, mais quand on impose des taxes comme celles-ci, on accroît automatiquement l'inflation.

Dans les statistiques que vous compilez avant d'imposer ou de recommander l'imposition de taxes semblables, est-ce qu'il y a des chiffres sur les facteurs inflationnistes? Vous servez-vous de cela comme guide?

Mr. Willis: Mr. Chairman, I apologize. I will have to respond in English. I have some difficulty.

On the issue of inflation, we estimate that the tax changes proposed in this bill, all of the tax changes not just the change in gasoline taxes, will have a one-time impact on the inflation rate of around one percentage point. That is not a recurring impact.

With respect to your particular question about gasoline and the impact on remote regions of transporting goods, you will notice that in this bill the excise tax increase is limited to gasoline which is used primarily by consumers and for in-city delivery by commercial users. The government specifically avoided increasing the comparable excise tax on diesel fuel essentially to meet the kinds of concerns that you have raised and that people in the transportation industry have raised of competitiveness with the U.S. in the transportation of goods and in trying to keep down the cost of fuels used in transporting goods to remote regions. It is primarily diesel fuel that is used in the long-haul freight transportation industry.

Mr. Rocheleau: Mr. Chairman, we are studying clause 5, are we not?

The Chairman: Yes.

Mr. Rocheleau: This gives rise to serious questions. We talk about competition, especially with the American market, where the population is 260 million versus our 26 million. We talk about competition, whereas in the United States gas is half as much as in Canada. We talk about inflation factors. When we impose a tax on consumer products such as gas, there are consequences for the transportation of goods everywhere in Canada, more so in remote areas. We know that in remote areas, unfortunately, gas is more expensive than in the large centres like Ottawa. In Quebec City, the price is perhaps 57 or 58 cents a litre and, when you impose an additional tax, you automatically contribute to an increase in the inflation rate. Government is in fact one of the main factors in annual inflation.

I would like our experts to tell us if the role of government is taken into account in the general inflation factors. What is the government's responsibility for the inflation rate? It is always said that the government creates a trend in the economy, that it wishes to reduce the inflation rate, but when taxes such as these are imposed, inflation is increased automatically.

In the statistics that you compiled before levying or recommending the levy of similar taxes, are there figures on inflation factors? Do you use them as guides?

M. Willis: Monsieur le président, je m'excuse. Je devrai répondre en anglais. J'éprouve certaines difficultés.

Au sujet de la question de l'inflation, selon nous les changements fiscaux proposés dans ce projet de loi, tous les changements fiscaux et non seulement le changement des taxes sur l'essence, auront un impact non répétitif d'environ un point de pourcentage sur le taux d'inflation. C'est là un impact qui existera une seule fois.

Au sujet de votre question particulière sur l'essence et l'effet de la taxe sur le transport des marchandises dans les régions éloignées, vous constaterez que, dans ce projet de loi, l'augmentation de la taxe d'accise se limite à l'essence qui est utilisée surtout par les consommateurs et pour la livraison urbaine pratiquée par les utilisateurs commerciaux. Le gouvernement a expressément évité d'augmenter la taxe d'accise comparable sur le combustible diesel, surtout pour calmer les craintes que vous avez exprimées et qu'a exprimées l'industrie du transport au sujet de la concurrence des États-Unis dans le transport des marchandises et de la nécessité de comprimer les coûts des carburants utilisés pour le transport des marchandises vers les régions lointaines. C'est surtout le carburant diesel qui est utilisé pour le transport des marchandises sur de longues distances.

[Text]

M. Rocheleau: Vous avez raison quand vous parlez des transports de longue durée, mais si on prend en considération tout le transport interne régional, on voit que cela a un effet nocif sur l'économie. En région, l'essence, avec ou sans plomb, est utilisée pour la distribution régionale. Il y a là un facteur d'inflation. Vous parlez d'environ 1 p. 100. Un facteur d'inflation de 1 p. 100 dans un élément de service, c'est beaucoup.

M. Charles A. Langlois (député de Manicouagan): J'aimerais ajouter un commentaire à la réponse qui a été fournie. Il y a une différence entre le diesel et l'essence. Pendant des années, j'ai négocié des achats volumineux de carburant diesel pour le compte de compagnies de transport. Lorsqu'on recevait les prix des fournisseurs, les taxes étaient enlevées. La taxe fédérale et la taxe provinciale s'appliquaient uniformément. Ce qu'on négociait avec les compagnies de pétrole, c'était les taux de base. On se rendait compte que, pour des volumes importants, indépendamment des régions, les prix de base variaient très peu. On parlait peut-être d'une différence de 1 cent, 1.5 cent ou 2 cents le litre entre Hull et Montréal, par exemple, ou entre Sept-Îles et Québec.

• 1235

Les compagnies pétrolières ont des dépôts importants dans différentes régions et, pour des volumes importants de carburant diesel, on pouvait négocier des prix. Les prix de base ont baissé graduellement pendant quatre, cinq ou six ans. On ne négociait pas les taxes, évidemment, mais on négociait les prix de base. Donc, l'incidence des coûts du transport de longue distance par camion et du transport régional sur les prix à la consommation, sur l'inflation ou sur les coûts régionaux était minime.

Je voudrais aussi mentionner en terminant que dans le cas des carburants, la proportion des taxes imposées par le provincial est de beaucoup supérieure à la proportion imposée par le gouvernement fédéral.

Mrs. Marleau: Have you considered the impact on tourism? Tourism is a big component of our service sector, which has increased over the last few years. I gather now that there is a down-sizing of tourism, and a lot of it has to do with the price of gasoline. The Americans will not travel farther than the border towns now because it is too expensive. Our gas is double the price of theirs. They are shocked when they come into our country and realize how much we are paying for gasoline and how much they are.

Mr. Willis: We have worked with the tourism industry and with the associations representing the businesses in this sector, and the two concerns they raise are one you pointed out, the gasoline tax, and the second one is the cost of alcoholic beverages, strangely enough, because our taxes on alcoholic beverages are also substantially higher than the U.S.

[Translation]

Mr. Rocheleau: You are right when you talk about long-haul transportation, but when the whole question of regional internal transportation is taken into account, it is clear that there is a harmful effect on the economy. Gas, with or without lead is used for local distribution. That is an inflationary factor. You mentioned about 1%. An inflation rate of 1% in services is quite a lot.

Mr. Charles A. Langlois (Manicouagan): I would like to add a comment to the answer that was given. There is a difference between diesel fuel and gas. For years I negotiated important purchases of diesel fuel for transportation companies. When we received prices from suppliers, taxes were subtracted. Federal and provincial tax was applied evenly. We used to negotiate basic rates with the gas companies. We could see that, for large volumes, whatever the areas, base prices varied very little. The difference could be 1, 1.5, or 2 cents a litre between Hull and Ottawa, for example, or between Sept-Îles and Quebec City.

Oil companies have large stocks in various areas and, for large volumes of diesel fuel, we could negotiate prices. Basic prices went down gradually during four, five or six years. We did not negotiate taxes, obviously, but we could negotiate basic prices. Thus, the repercussions of long-haul truck transportation costs and of regional transport on consumer prices, on inflation and on regional costs were minimal.

Finally, I would like to mention that, in the case of fuel, the proportion of taxes imposed by the provincial government is far superior to the proportion imposed by the federal government.

Mme Marleau: Avez-vous considéré l'impact sur le tourisme? Le tourisme est un élément important de notre secteur des services, lequel augmente depuis quelques années. On me dit qu'il y a maintenant une baisse du tourisme et qu'elle est attribuable en grande partie au prix de l'essence. Les Américains ne veulent pas voyager plus loin que les villes situées près de la frontière, car cela coûte trop cher. Nos prix de l'essence sont le double des leurs. Ils subissent un choc lorsqu'ils arrivent chez nous et qu'ils comprennent ce qu'ils paient pour leur essence et ce que nous payons, nous, pour la nôtre.

M. Willis: Nous travaillons avec l'industrie du tourisme et avec les associations qui représentent les entreprises de ce secteur et les deux préoccupations principales de ces gens-là sont celles que vous avez signalées, soit la taxe sur l'essence et, aussi, le coût des boissons alcooliques, chose assez étrange, car nos taxes sur les boissons alcooliques sont aussi considérablement supérieures à ce qu'ils sont aux États-Unis.

[Texte]

However, the statistical data that we have accumulated to date do not seem to bear out the suggestions that some of the association members have made that this is causing a serious decline in tourism to Canada. From a layman's point of view there is an expectation that there would be a bit of a price shock when you come across the border and you see the relative price of a tank of gasoline in Canada. Definitely the federal government and the provinces rely much more heavily on the taxation of vehicle fuels than do the U.S. state governments and federal government.

However, the data on tourism in Canada does not seem to support the position that you would implicitly expect to be there, that tourism is declining. Perhaps the argument is that in the absence of these taxes tourism would be growing even faster than it is. I do not have a good answer other than that.

Mrs. Marleau: The tourist operators in my area have complained that this year there were fewer Americans travelling north. This is a remark that has been said to me by some of the operators that are in and around our region. Now, it is very recent and it is this summer, and I gather there are no statistics, and it could be just in that particular region, but it was a statement made to me and it is a serious statement, because in our region we have tried very hard to attract tourism.

In some of the outlying municipalities even farther north, where the mines have closed, that is all they have now, so it is extremely serious for them. The implications of the goods and service tax, with the increased taxation of transportation, is again very serious in terms of whether they can keep on with their businesses.

Clauses 5 to 7 inclusive agreed to on division

On clause 8

Mr. Karpoff: Some of the small manufacturers in the industry are concerned that this is actually going to give a tremendous advantage to the two big corporations and that without defining by brand name what is a laundry detergent, basically this is going to make the field so confusing that the only people who can cope with it are the two big laundry detergents. Do you have any comments on that?

• 1240

It is a technical thing in terms of taxes and defining. How do you define it? I knew what a laundry detergent was until I read their letter, and then I began to be confused that I did not know what it was. Definitions become very important, because if you have one definition you are taxed and if you have a different

[Traduction]

Pourtant, les données statistiques que nous avons accumulées jusqu'à présent ne semblent pas confirmer l'affirmation de certains membres de l'association, soit que cela entraîne une baisse importante du tourisme au Canada. Le profane s'attend qu'une espèce de choc des prix se produise lorsqu'on traverse la frontière et qu'on constate le prix relatif d'un réservoir d'essence au Canada. Il est clair que le gouvernement fédéral et les provinces s'appuient beaucoup plus sur l'imposition des carburants pour véhicules que ce n'est le cas des gouvernements d'État et du gouvernement central aux États-Unis.

Pourtant, les données sur le tourisme au Canada ne semblent pas confirmer la situation à laquelle on s'attendrait implicitement, soit qu'il y a baisse du tourisme. On pourrait peut-être soutenir qu'en l'absence de ces taxes le tourisme augmenterait encore plus vite qu'il ne le fait. C'est tout ce que je peux répondre à cela.

Mme Marleau: Les gens de l'industrie touristique de ma région se sont plaints que moins d'Américains voyagent au Nord cette année. C'est ce que m'ont dit certains exploitants de notre région et des environs. Mais c'est un phénomène très récent, qui s'est passé l'été dernier. Si je comprends bien, il n'y a pas encore de données statistiques à ce sujet et il se pourrait que cela se limite à cette région particulière, mais c'est une chose qu'on m'a dite et c'est une affirmation grave, car, dans notre région, nous travaillons très ferme à attirer les touristes.

Dans certaines des municipalités isolées situées encore plus au nord, où les mines sont maintenant fermées, c'est tout ce qu'on possède désormais, de sorte que la situation est extrêmement sérieuse pour ces gens-là. Les incidences de la taxe sur les produits et services, qui renchérit encore davantage le transport, sont une chose très sérieuse, je le répète, qui pourra déterminer si ces exploitants conservent ou non leurs activités.

Les articles 5 à 7 inclusivement sont adoptés à la majorité des voix.

Article 8

M. Karpoff: Certaines des petites entreprises de cette industrie craignent que cette disposition ne donne, en fait, un avantage considérable aux deux grandes sociétés et que, en l'absence d'une définition d'après les marques de ce qui constitue un détergent de buanderie, cette disposition, au fond, va rendre la situation tellement confuse que les seules entreprises à pouvoir s'en tirer sont les deux grands fabricants de détergents de buanderie. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet?

C'est un problème technique de définitions de ce qui est imposable. Comment définir cela? Je savais ce qu'était un détergent de buanderie jusqu'à ce que je lise leur lettre, puis j'ai commencé à trouver cela confus et je n'ai plus su ce que c'était. Les définitions deviennent très importantes car selon une certaine définition, la taxe

[Text]

definition you are not. Have you looked into the technical aspects of it?

Mr. Willis: Yes, we have taken a look at this. I think the representation you are referring to is a letter from Bristol-Meyers, if I am not mistaken.

Mr. Karpoff: Yes, that is one of the them.

Mr. Willis: My first comment might be that I find it a little odd that Bristol-Meyers would characterize itself as a small company. Perhaps its involvement in the laundry detergent business is smaller than some of the other companies, but I do not think of that company as being small. And I can assure you that they have very capable representation in their tax department and in the firms they use.

Dealing with the issue they are raising, what they are suggesting is that there are going to be problems with the definition of laundry detergents for purposes of applying this and they are suggesting that perhaps the committee should be considering putting in a definition of laundry detergent. Yet later on they offer a definition that really, if you read it through, is probably fairly close to what a layman might think laundry detergents are.

Now, you can provide definitions in an bill such as this as to what you mean, but if what you are going to define is what a layman would normally consider the words to mean, there really is no need to do so. What you wind up doing is restricting your ability to apply the law. You wind up making the law more complex than it otherwise needs to be.

We tend to limit the numbers of definitions in legislation like this to those that are absolutely essential, and in the case of laundry detergents, I think while you can get into very difficult chemical definitions of what the product is, the ordinary common meaning of the word is fairly well understood.

Now, how this will be applied is in the first instance the companies who manufacture these products, who are the taxpayers, will be responsible for making their own judgment on what a laundry detergent is. It is a self-assessment system and they have all the expertise in the world. They are producing the products. They will know what the products are. They know how they are marketing them, what they represent them to be.

The second level of assistance on this is the administration by Revenue Canada Customs and Excise. They have quite a large system of tax interpretations that deal with the Excise Tax Act in general. Over the next few months, before this tax shift comes into force, they undoubtedly will work with the industry if the industry feels it needs some clarification, to set the limits on what is meant by the these words "for purposes of this Act".

[Translation]

s'applique et selon une autre, elle ne s'applique pas. Avez-vous examiné les aspects techniques de cette question?

M. Willis: Oui, nous les avons examinés. Je pense que la démarche dont vous parlez est une lettre de Bristol-Meyers, à moins que je ne m'abuse.

M. Karpoff: Oui, c'est un d'entre eux.

M. Willis: Mon premier commentaire pourrait être de dire que je trouve un peu étrange que Bristol-Meyers se décrive comme une petite entreprise. Elle s'occupe peut-être un peu moins des détergents de buanderie que certaines autres, mais je ne pense pas qu'il s'agisse d'une petite société. Et je puis vous assurer que la société compte des gens très compétents dans son service de taxation et dans les sociétés qu'elle utilise.

Pour en revenir à la question que soulèvent les entreprises en question, celles-ci allèguent que la définition des détergents de buanderie va créer des problèmes dans l'application du projet de loi. On suggère en outre que le Comité envisage de formuler une définition des détergents de buanderie. Pourtant, un peu plus loin, la société offre une définition dont on s'aperçoit, après l'avoir lue, qu'elle est sans doute très proche de ce qu'un profane pourrait considérer comme constituant un détergent de buanderie.

Bien sûr, dans un projet de loi comme celui-ci, on peut fournir des définitions quant à ce qu'on veut dire, mais si l'on donne comme définition ce qu'un profane considérerait normalement comme le sens des mots utilisés, il n'est vraiment pas nécessaire de le faire. C'est tout simplement restreindre la possibilité d'appliquer la loi. On aboutit à une loi plus complexe qu'il ne le faut.

Nous avons tendance à limiter le nombre des définitions dans les textes de loi comme celui-ci pour nous en tenir à ce qui est absolument essentiel et, dans le cas des détergents de buanderie, on peut certes en arriver à des définitions chimiques très difficiles de ce qui constitue le produit, mais le sens ordinaire et courant du mot est assez bien compris.

Maintenant, comment cela va-t-il être appliqué? Tout d'abord, les sociétés qui fabriquent ces produits, qui sont ceux qui paient les taxes, seront chargées de formuler leur propre jugement quant à ce qui constitue un détergent de buanderie. C'est un système d'auto-évaluation et ces entreprises ont toutes les compétences qu'il faut pour cela. Ce sont elles qui fabriquent le produit. Elles savent ce que sont les produits en question. Elles savent bien comment elles les commercialisent, sous quelles formes elles les représentent.

Le deuxième niveau d'aide est constitué par la manière dont Revenu Canada (Douanes et Accise) administre la loi. Ce ministère possède un ensemble d'interprétations de la loi traitant de la Loi sur la taxe d'accise en général. Au cours des prochains mois, avant que ce transfert fiscal n'entre en vigueur, le ministère travaillera sans doute en collaboration avec l'industrie si celle-ci juge qu'elle a besoin d'éclaircissements, en vue de fixer les limites de ce

[Texte]

But the basic position is that this is the ordinary, commonly understood meaning of laundry detergent.

Mr. Karpoff: I have a second question that is probably more important, because in British Columbia there are a couple of small manufacturers that have tried to make environmentally safe laundry cleaners and they do not even use the word "detergent soaps". They are often going back to basic fat and lye-type base soaps. Is there any intent to exempt them from the tax in order to promote their sale?

Mr. Willis: There is not an attempt to exempt them, but perhaps I could explain the way this works. First of all, the products they are making probably are not detergents at all. If they are soap, they will not fall in the category of detergent. My understanding of environmentally-safe material is, as you indicated, it tends to be a soap base rather than a detergent.

The second thing is this proposal is to shift the level of imposition of the tax, not to change the fact that tax applies. Instead of the tax applying on the sale by a manufacturer, under this measure the tax will apply on the sale by a wholesaler to a retailer. In the case of the firms you are talking about, the smaller firms tend to act as their own wholesalers in any event, so in effect this will probably not change how they are currently paying the tax at all if that is the way they run their business. This is primarily aimed at the larger companies, who are marketing their products, rather than directly to independent wholesalers, through their own independent marketing and distribution companies as a device for reducing the value for tax.

• 1245

Clauses 8 to 14 inclusive agreed to on division

The Chairman: Shall the title pass?

Some hon. members: Agreed.

M. Rocheleau: Permettez-moi de faire un simple commentaire là-dessus. Il est difficile pour nous, de l'Opposition officielle, d'accepter toute augmentation de taxe, que ce soit une taxe de vente ou un impôt sur le revenu, quand on considère qu'au cours des quatre dernières années, la dette des Canadiens a pratiquement doublé au plan fédéral, sous un gouvernement conservateur.

Le déficit a été réduit d'à peine quelques cents. Le gouvernement libéral du Québec, durant la même période de temps, a réduit son déficit de 1.5 milliard de dollars. Son déficit a été réduit de près de 50 p. 100 pendant les

[Traduction]

qu'on veut dire par l'expression «aux fins de la présente loi». Mais notre point de vue fondamental est qu'il s'agit du sens ordinaire et couramment compris de l'expression détergent de buanderie.

M. Karpoff: Je désire poser une deuxième question qui est sans doute plus importante, car, en Colombie-Britannique, il y a quelques petits fabricants qui ont entrepris de fabriquer des produits nettoyants de buanderie qui respectent l'environnement et ces entreprises évitent même les mots «savons détergents». Elles retournent souvent au savon primitif fabriqué à même de la graisse animale et de la lessive. A-t-on l'intention de soustraire ces produits à la taxe pour en favoriser la vente?

M. Willis: Nous n'avons pas l'intention de les soustraire, mais je pourrais peut-être expliquer le fonctionnement de tout cela. Tout d'abord, les produits qu'ils fabriquent ne sont probablement pas des détergents du tout. Si ce sont des savons, ils ne font pas partie de la catégorie des détergents. D'après ce que je sais des produits qui respectent l'environnement, comme vous l'avez dit, il s'agit de savons plutôt que de détergents.

Deuxièmement, ce qui est proposé, c'est de déplacer le niveau d'imposition de la taxe, et non de changer le fait qu'une taxe s'applique. Plutôt que de s'appliquer à la vente qui est faite par le fabricant, en vertu de cette mesure, la taxe s'appliquera à la vente qui est faite par un grossiste à un détaillant. Dans le cas des entreprises dont vous parlez, les plus petites d'entre elles ont tendance, de toute manière, à se considérer comme leurs propres grossistes de sorte que le projet de loi ne changera probablement rien à la manière dont elles paient la taxe, si c'est ainsi qu'elles administrent leurs affaires. Cela vise surtout les grandes entreprises, celles qui commercialisent leurs propres produits plutôt que de les confier à des grossistes indépendants, c'est-à-dire qu'elles les confient à leurs propres sociétés indépendantes de commercialisation et de distribution comme dispositif permettant d'en réduire la valeur aux fins de l'impôt.

Les articles 8 à 14 inclusivement sont adoptés à la majorité des voix

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Mr. Rocheleau: I would like to make a simple comment on that. We, as the official Opposition, find it difficult to accept any increase in tax, whether it be a sales tax or an income tax, when we consider that during the last four years, the Canadians' debt has practically doubled federally under a Conservative government.

The deficit was reduced by a few cents only. The Liberal government of Québec, during the same period of time, reduced its deficit by \$1.5 billion. Its deficit was reduced by nearly 50% during the four years when the

[Text]

quatre années où le gouvernement conservateur a augmenté les taxes, augmenté la dette et augmenté les impôts de quelque 64 p. 100 en général. Dans de telles circonstances, on ne peut pas se glorifier d'être de bons gestionnaires, surtout quand on est des conservateurs.

J'ai toujours prétendu qu'un gouvernement conservateur était un gouvernement qui faisait une gestion très serrée des biens de l'État. Depuis quatre ans, la situation est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis 125 ans. Nous, de l'Opposition officielle, ne pouvons accepter cela sans dire un mot, monsieur le président.

M. Langlois: Je dois répliquer au député de Hull que le gouvernement conservateur, au cours des quatre dernières années, a été obligé de faire des efforts énormes pour arrêter le mouvement qui avait été enclenché par le Parti libéral durant ses nombreuses années au pouvoir. Il a fallu commencer par se débarrasser de régimes qui avaient été mis en place auparavant, par exemple la fameuse politique nationale de l'énergie ou les mesures qui ont fait désertier les champs de pétrole, dans l'Ouest, par des compagnies de forage. Il a également fallu se débarrasser de la politique minière qui empêchait l'exploration de façon systématique dans les régions minières du Canada. Il a fallu faire ces changements-là pour arrêter la roue inflationniste. Nous sommes maintenant dans notre deuxième mandat, et nous sommes en train de faire réellement le travail que nous voulons faire, soit ramener le déficit sous contrôle et contrôler les dépenses de l'État pour alléger le fardeau fiscal des Canadiens et des Canadiennes.

Le président: Je ne voudrais pas qu'on se lance dans un débat politique. Nous avons fait du bon travail jusqu'à maintenant, et j'aimerais bien qu'on poursuive ainsi. Monsieur Couture.

M. Clément Couture (député de Saint-Jean): Je vous donne simplement quelques chiffres pour que vous retombiez les deux pieds sur terre et qu'on soit dorénavant capables de parler de mêmes chiffres.

En 1970, le gouvernement au pouvoir avait 300 millions de dollars de surplus budgétaire et une dette nationale de 17 milliards de dollars. En 1984, on avait un déficit annuel de 38.3 milliards de dollars et une dette nationale de 232 milliards de dollars.

• 1250

Naturellement, quand on a devant soi quelque chose d'aussi négatif et qu'on est capable de renverser tout cela en cinq ans, comme le gouvernement conservateur l'a fait, on mérite beaucoup de respect.

M. Larrivée: J'aimerais faire remarquer à mon collègue que quand on emprunte de l'argent, on a la responsabilité de rembourser la dette et les intérêts. C'est dommage que les gens qui étaient au pouvoir à ce moment-là ne l'aient pas compris. La dette qui existe actuellement. . .

Mme Marleau: Elle a doublé depuis 1984.

[Translation]

Conservative government increased taxes, increased the debt and increased income tax by some 64% in general. Under such circumstances, one cannot boast of being a good manager, specially in the case of conservatives.

I always claimed that a Conservative government was a government operating under a very strict management of the state's assets. During the last four years, the situation has become worse than it has ever been during the previous 125 years. We, the member of the official Opposition, cannot accept such a situation silently, Mr. Chairman.

Mr. Langlois: I must answer to the Member of Parliament for Hull that the Conservative government, during the last four years, had to make tremendous efforts to stop a movement which had been started by the Liberal party during its many years in power. It was necessary to get rid first of plans which had been put in place previously, for example the ill reputed national energy policy or the measures which forced drilling companies to flee the oil fields in the west. It was also necessary to get rid of the mine policy which prevented systematic exploration in the mineral areas of Canada. All those changes had to be made to stop the inflationary wheel. We are now in our second mandate and we are now really doing the work that we wanted to do, namely bring the deficit under control and control the public expenses to alleviate the fiscal burden of Canadian.

The Chairman: I would not want us to get into a political debate. We did some good work until now, and I would like us to continue the same way. Mr. Couture.

Mr. Clément Couture (Saint-Jean): I will only give you a few figures so that you can get back to earth and so that we may from now on talk about the same figures.

In 1970, the government then in power had \$300 million of budget surplus and a national debt of \$17 billion. In 1984, we had an annual deficit of \$38.3 billion and a national debt of \$232 billion.

Naturally, when you are confronted with something as negative and you can reverse all that in five years, as the Conservative government has done, you deserve lots of respect.

Mr. Larrivée: I would like to point out to my colleague that, when you get a loan, you are responsible for reimbursing your debt and your interests. Too bad that the people who held power at that time did not understand that. The present debt. . .

Mrs. Marleau: It doubled since 1984.

[Texte]

M. Larrivée: Elle n'a pas doublé. C'est la même dette plus les intérêts. Si on avait été responsable au moment où on a emprunté, si on avait pensé qu'il faudrait un jour rembourser les intérêts d'une telle dette, on aurait moins emprunté et aujourd'hui, on n'aurait pas à faire face à cette situation-là.

Une voix: On n'a pas emprunté. . .

M. Larrivée: C'est pour rembourser la dette et les intérêts du gouvernement précédent qu'on doit faire les exercices qu'on fait actuellement et priver les Canadiens et les Canadiennes de revenus du gouvernement qui devraient être affectés à des besoins criants au pays. Malheureusement, le gouvernement ne peut pas le faire.

Une voix: Bravo, Gabriel!

Mr. Karpoff: We were not supposed to get into a political debate, but we obviously have done so. I guess I end up by saying a plague on both your houses, that the debt is certainly of the Liberal government's making but has been augmented and compounded by the behaviour of the Conservative government. The thing I really resent that is happening in Canada is that the rich are getting richer. People who are earning over \$100,000 are paying \$3,000 a year less in income tax, while the poor are getting poorer. The average family is paying \$1,000 more.

Statistics on the accumulation of the number of poor we have in Canada are becoming alarming, when you stop and think that we have 1.2 million children living in poverty. This is not Africa or South America. We have a major problem in our urban cities with kids coming to school hungry, where school boards have had to start programs to feed children. That is the legacy of the Liberals and the Conservatives, and that is what I am getting increasingly upset about.

The Chairman: Shall the bill carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill without amendments to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: I would like to thank all the members who participated, especially the official who acted today as the acting minister, responding to all of the questions.

I declare the committee adjourned.

[Traduction]

Mr. Larrivée: It did not double. It is the same debt plus the interest. If people had been responsible when they took those loans, if they had thought that it would be necessary some day to reimburse the interest on such a debt, they would have borrowed less and we would not have to deal with that situation today.

An hon. member: We did not borrow. . .

Mr. Larrivée: It is to reimburse the debt and the interests of the previous government that we have to go through this exercise and deprive Canadians, men and women, of government revenues which should be used to answer tremendous needs in our country. Unfortunately, the government cannot do it.

An hon. member: Hurrah, Gabriel!

M. Karpoff: Nous n'étions pas censés nous lancer dans un débat politique, mais nous l'avons fait, manifestement. Je dois sans doute conclure que vous êtes tous deux responsables, que la dette est certainement le fait du gouvernement libéral mais qu'elle a été accrue et multipliée par le comportement du gouvernement conservateur. Ce que je déplore vraiment, au Canada, c'est que les riches deviennent plus riches. Les gens qui gagnent plus de 100,000\$ paient 3,000\$ par année de moins en impôt, pendant que les pauvres s'appauvrissent encore. La famille moyenne paie 1,000\$ de plus.

Les statistiques sur l'augmentation du nombre des pauvres au Canada deviennent alarmantes, quand on songe que nous avons 1,2 millions d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Je ne parle pas de l'Afrique ni de l'Amérique du Sud. Nous connaissons un problème important dans nos villes, où les enfants arrivent à l'école affamés, où les commissions scolaires ont dû lancer des programmes pour nourrir les enfants. C'est l'héritage des Libéraux et des Conservateurs et c'est ce qui me trouble de plus en plus.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi, sans modification à la Chambre?

Des voix: Adopté.

Le président: Je désire remercier tous les membres de leur participation, surtout le fonctionnaire qui a joué aujourd'hui le rôle de ministre par intérim en répondant à toutes les questions.

La séance est levée.



If undelivered, return **COVER ONLY** to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette **COUVERTURE SEULEMENT** à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Finance:

Brian Willis, Assistant Director, Sales and Excise Tax
Division;

Patricia Malone, Chief, Policy and Legislation, Sales
and Excise Tax Division.

TÉMOINS

Du ministère des Finances :

Brian Willis, directeur adjoint, Division des taxes de
vente et d'accise;

Patricia Malone, chef, Politique et législation, Division
des taxes de vente et d'accise.



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

BILL C-20 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)

HOUSE OF COMMONS

Issue 1 • 1989 • 2nd Session • 34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by
the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USERS

This Index is subject-based and cross-referenced. A list of dates of meetings of the committee with the corresponding issue numbers may be found under the heading "**Dates and Issues**" on the following page. Issue numbers are indicated by bold face.

The index provides general subject analysis as well as corresponding subject entries under the names of individual Members of Parliament. All subject entries in the index are arranged alphabetically.

(Main subject) (sub-heading)	Banks and banking Service charges, senior citizens, 15:9
(Member) (subject entry)	Riis, Nelson A. (NDP—Kamloops) Banks and banking, 15:9

The index is extensively cross-referenced. Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash "—", for example:

Senior citizens *see* Banks and banking—Service charges

Cross-references to several sub-headings under one main subject are indicated by the term *passim*.

Included in the index are several headings that may be particularly useful; a list under **Organizations appearing** shows all appearances by organizations before the Committee; the headings **Orders of Reference** and **Committee studies and inquiries** list all matters studied by the Committee; the section **Procedure and Committee business** records all items of a procedural nature including those listed in the Minutes.

The most common abbreviations found in the Index are as follows:

A = Appendices Amdt. = Amendment M. = Motion S.O. = Standing Order

Political affiliations: Ind = Independent L = Liberal NDP = New Democratic Party
PC = Progressive Conservative Ref = Reform Party of Canada

For further information contact the
Index and Reference Service—(613) 992-8976
FAX (613) 992-9417

INDEX

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE

OFFICIAL REPORT

SECOND SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1989—

September: 25th, 1.

October: 3rd, 1.

[Faint, illegible text from the reverse side of the page is visible through the paper, including phrases like 'Manufacturers', 'Excise Tax', and 'International']

- Alcohol *see* Goods and Services Tax—Manufacturers' Sales Tax; Manufacturers' Sales Tax; Taxation—Types
- Budget, Apr. 27/89 *see* Taxation—Changes/increases
- Burden of proof *see* Excise Act
- Business *see* Goods and Services Tax
- Cable television *see* Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax
- Canadian Charter of Rights and Freedoms *see* Excise Act
- Casey, Bill (PC—Cumberland—Colchester)
Debt, public/deficit, 1:24, 26
Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:22-4, 26
Manufacturers' Sales Tax, 1:24
Procedure and Committee business
Meetings, 1:9
Organization meeting, 1:9
Taxation, 1:22-4
- Charter of Rights *see* Canadian Charter of Rights and Freedoms
- Construction materials *see* Manufacturers' Sales Tax
- Corporations
Taxation, loopholes, etc., 1:14-5, 24
- Couture, Clément (PC—Saint-Jean)
Debt, public/deficit, 1:42
Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:42
- Debt, public/deficit
Addressing, fiscal policy, reduced expenditures, increased taxes, 1:11, 14-6, 18, 20, 24-7, 41-3
Social programs, relationship, 1:14, 25
Interest rates, relationship, 1:28
Liberal governments, former, responsibility, 1:42-3
Per capita/per family, 1:24
- Deficit *see* Debt, public/deficit
- Detergents *see* Manufacturers' Sales Tax—Laundry detergents
- Diesel fuel *see* Gasoline
- Environmentally safe products *see* Manufacturers' Sales Tax—Laundry detergents
- Excise Act
Burden of proof on accused, Canadian Charter of Rights and Freedoms, relationship, 1:14
See also Tobacco—Marketing regulations
- Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20)—Minister of State (Finance)
Consideration, 1:10-43; 1:43, carried on division, 6; report to House without amdt., 1:43, agreed to, 6
Clause 1, 1:30-4, carried on division, 6
Clause 2, 1:33, carried on division, 6
Clause 3, 1:34-6, carried on division, 6
Clause 4, 1:36, carried on division, 6
Clause 5, 1:36-9, carried on division, 6
Clauses 6 to 7, 1:39, carried on division, 6
Clause 8, 1:39-41, carried on division, 6
Clauses 9 to 14, 1:41, carried on division, 6
Title, 1:41, carried on division, 6
See also Orders of Reference; Report to House
- Excise taxes and duties *see* Fuel tax rebates; Gasoline; Taxation—Changes/increases—Types; Tobacco
- Farmers *see* Fuel tax rebates
- Finance Department *see* Organizations appearing
- Fiscal policy *see* Debt, public/deficit—Addressing
- Food *see* Goods and Services Tax
- Fuel tax rebates
Motor vehicle fuels, gasoline, etc., excise and sales taxes, primary producers, farmers, etc., 1:13-4
- Gasoline
Excise tax, increases, 1:13
Diesel fuel taxation, relationship, 1:37-8
Leaded gasoline, 1:13
Regions, impact, 1:20, 22, 37-9
Tourist industry, relationship, 1:38-9
See also Fuel tax rebates
- Goods and Services Tax
Business inputs, tax paid, commercial users recovering, 1:13
Business position, 1:16
Food, 1:26, 28
Insurance policies, 1:26, 28
International comparison, value added taxes, 1:19-20
Manufacturers' Sales Tax, replacing, 1:11-2, 18-21, 29
Alcohol and tobacco, 1:35-6
Property acquisition, relationship, 1:18
Provinces, co-operation, positions, 1:16-7, 19-21, 26-8
Quebec, impact, 1:17, 19
Rate, 9%/7%, 1:16-9
Refundable tax credit, 1:18
Revenue neutral, 1:17
Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax, replacing, 1:33
- Government expenditures *see* Debt, public/deficit—Addressing
- Inflation *see* Taxation—Changes/increases
- Insurance policies *see* Goods and Services Tax
- Interest rates *see* Debt, public/deficit; Taxation—Changes/increases
- International comparison *see* Goods and Services Tax
- Karpoff, Jim (NDP—Surrey North)
Corporations, 1:14, 24
Debt, public/deficit, 1:28, 43
Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:14-6, 24, 28-30, 34, 36, 39-41, 43
Goods and Services Tax, 1:29
Manufacturers' Sales Tax, 1:15-6, 28-30, 36, 39-41
Poverty, 1:43
Procedure and Committee business
Bills, 1:34
Organization meeting, 1:7
Quorum, M. (Larrivée), 1:7
Taxation, 1:14
- Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan)
Debt, public/deficit, 1:42
Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:38, 42

- Langlois, Charles A.—Cont.**
 Gasoline, 1:38
 Procedure and Committee business
 Documents, M. 1:8
 Meetings, 1:10
 Organization meeting, 1:8, 10
- Larrivée, Gaby (PC—Joliette)**
 Debt, public/deficit, 1:42-3
 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:10-1, 32, 42-3
 Procedure and Committee business
 Minutes and evidence, 1:10-1
 Organization meeting, 1:7-8
 Printing, M., 1:7
 Questioning of witnesses, 1:32
 Quorum, M., 1:7-8
 Staff, M., 1:8
- Laundry detergents** *see* Manufacturers' Sales Tax
- Leaded gasoline** *see* Gasoline
- Liberal governments, former** *see* Debt, public/deficit
- Loiselle, Hon. Gilles (PC—Langelier; Minister of State (Finance))**
 Corporations, taxation, 1:14-5
 Debt, public/deficit, 1:11, 14-5, 18, 24-6
 Excise Act, 1:14
 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:11-6, 18-30
 Fuel tax rebate, 1:13-4
 Gasoline, excise tax, 1:13, 22
 Goods and Services Tax, 1:11-3, 18-21, 27-8
 Manufacturers' Sales Tax, 1:12, 14, 16, 21, 24, 29
 Sales taxes, federal, 1:13, 15
 Taxation, 1:11-5, 21-3
 Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax, 1:12
 Tobacco, 1:13-4
- Loopholes** *see* Corporations—Taxation
- Low-income earners** *see* Taxation—Changes/increases
- Malone, Patricia (Finance Department)**
 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:30-2, 36
- Manufacturers' Sales Tax**
 Alcohol, increase, 1:12, 34-5
 Wine, 1:34-5
 Construction materials, increase, 1:12, 24
 Laundry detergents
 Defining, 1:39-41
 Environmentally safe products, soaps, relationship, 1:41
 Wholesale level, shifting to, 1:14, 41
 Rates, increase, 1:12, 21, 28-9
 Tobacco, increase, 1:12, 30
 Loose tobacco, 1:15-6, 30, 36
 Toxic waste treatment machinery, exempting, 1:14
See also Goods and Services Tax
- Marketing regulations** *see* Tobacco
- Marleau, Diane (L—Sudbury)**
 Debt, public/deficit, 1:20, 42
- Marleau, Diane—Cont.**
 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:20, 22 33-6, 38-9, 42
 Gasoline, 1:20, 22, 38-9
 Goods and Services Tax, 1:20, 33, 35-6
 Taxation, 1:20, 22
- Motor vehicle fuels** *see* Fuel tax rebates
- Orders of Reference, 1:3**
- Organizations appearing**
 Finance Department, 1:11-6, 18-41
See also individual witnesses by surname
- Poor** *see* Taxation—Changes/increases
- Poverty**
 Increase, 1:43
- Primary producers** *see* Fuel tax rebates
- Procedure and Committee business**
 Bills, clause by clause study
 Divisions, taking, 1:34
 Proceeding to, 1:30
 Chairman, appointment by Speaker, 1:5, 7
 Documents, distribution in language received, translation promptly, M. (Langlois), 1:8, agreed to, 5
 Meetings, scheduling, 1:9-10
 Minutes and evidence, correcting, 1:10-1
 Organization meeting, 1:7-10
 Parliamentary counsel, introduction, 1:7
 Printing, minutes and evidence, M. (Larrivée), 1:7, agreed to, 5
 Questioning of witnesses
 Scope, 1:17-8
 Departmental witnesses, technical/political questions, 1:32-3
 Time limit, M. (Young), 1:8, agreed to, 5
 Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Larrivée), 1:7-8, as amended, agreed to, 5
 Amdt. (Karpoff), 1:7-8, agreed to, 5
 Staff, secretarial, temporary, M. (Larrivée), 1:8, agreed to, 6
- Property acquisition** *see* Goods and Services Tax
- Provinces** *see* Goods and Services Tax
- Quebec** *see* Goods and Services Tax
- Quebec sales tax, 1:26**
- Refundable tax credits** *see* Goods and Services Tax; Sales taxes, federal
- Regions** *see* Gasoline; Taxation—Changes/increases
- Report to House, 1:4**
- Ricard, Guy (PC—Laval; Chairman)**
 Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:11, 14, 17-8, 20, 22, 26, 28-30, 32-4, 37, 41-3
 Procedure and Committee business
 Bills, clause by clause study, 1:30, 34
 Chairman, appointment by Speaker, 1:7
 Meetings, scheduling, 1:9-10
 Minutes and evidence, correcting, 1:11
 Organization meeting, 1:7-10

Ricard, Guy—Cont.

- Procedure and Committee business—*Cont.*
- Parliamentary counsel, introduction, 1:7
- Questioning of witnesses, scope, 1:17-8, 32-3
- Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Larrivée), 1:7-8
- References, appointment as Chairman, 1:5, 7

Rocheleau, Gilles (L—Hull—Aylmer)

- Debt, public/deficit, 1:16, 27, 41-2
- Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:16-8, 26-7, 30-4, 37-8, 41-2
- Gasoline, 1:37
- Goods and Services Tax, 1:16-8, 26-7
- Manufacturers' Sales Tax, 1:34
- Procedure and Committee business
- Bills, 1:30
- Questioning of witnesses, 1:18, 32-3
- Quebec sales tax, 1:26
- Sales taxes, federal, 1:32
- Taxation, 1:30-2, 37-8

Sales taxes, federal

- Refundable tax credit, increase, 1:13, 15, 32
- See also* Fuel tax rebates; Goods and Services Tax; Manufacturers' Sales Tax; Taxation—Changes/increases—Types

Sales taxes, provincial *see* Quebec sales tax**Sirpaul, Santosh (Committee Clerk)**

- Procedure and Committee business, organization meeting, 1:7

Soaps *see* Manufacturers' Sales Tax—Laundry detergents**Social programs *see* Debt, public/deficit—Addressing****Taxation**

- Changes/increases, sales taxes, excise taxes and duties, Apr. 27/89 budget measures, 1:11-4
- Inflation/interest rates, relationship, 1:20-2, 37-8
- Poor/low-income earners, impact, 1:14-5
- Regions, impact, 1:20, 22
- Types, excise taxes and duties, sales taxes, differences, explanation, 1:22-4
- Alcohol and tobacco, 1:23-4, 35
- See also* Corporations; Debt, public/deficit—Addressing; Fuel tax rebates; Gasoline; Goods and Services Tax; Manufacturers' Sales Tax; Quebec sales tax; Sales taxes, federal; Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax; Tobacco—Excise tax and duties

Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax

- Increase, 1:12, 30-2
- Cable television, telephone services, 1:31
- See also* Goods and Services Tax

Telephone service *see* Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax**Television *see* Telecommunications Services and Telecommunications Programming Services Tax****Tobacco**

- Excise tax and duties, increase, 1:13
- Marketing regulations, illicit possession and sale offences, etc., Excise Act amendments, 1:14
- See also* Goods and Services Tax—Manufacturers' Sales Tax; Manufacturers' Sales Tax; Taxation—Types

Tourist industry *see* Gasoline**Toxic waste treatment machinery *see* Manufacturers' Sales Tax****Value added taxes (VATs) *see* Goods and Services Tax—International comparison****Waste treatment *see* Manufacturers' Sales Tax—Toxic waste treatment machinery****Wholesale level *see* Manufacturers' Sales Tax—Laundry detergents****Willis, Brian (Finance Department)**

- Excise Tax and Excise Acts (amdt.)(Bill C-20), 1:23-4, 33-41

Wine *see* Manufacturers' Sales Tax—Alcohol**Witnesses *see* Organizations appearing and *see individual witnesses by surname*****Young, Douglas (L—Gloucester)**

- Procedure and Committee business
- Meetings, 1:9-10
- Organization meeting, 1:8-10
- Questioning of witnesses, M., 1:8
- Quorum, M. (Larrivée), 1:8



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-20

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1 • 1989 • 2^e Session • 34^e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index se compose de titres-sujets (descripteurs généraux et spécifiques), de titre-auteurs (députés et témoins) et de renvois. Les numéros des fascicules sont indiqués en caractères gras.

titre-sujet: **Gouvernement, dépenses**
 Gestion, **1:27-8**

titre-auteur: **Rocheleau, Gilles (L—Hull—Aylmer)**
 Gouvernement, dépenses, 1:27

renvoi: **Séance d'organisation. Voir Comité**

Certains descripteurs servent à compiler des informations susceptibles d'intéresser l'utilisateur. Ainsi, **Témoins** regroupe les divers organismes qui ont comparu. D'autres descripteurs remplissent une fonction semblable: **Rapport à la Chambre, Votes par appel nominal**, etc.

Les dates et les numéros des fascicules contenant les procès-verbaux et témoignages des séances du comité sont répertoriés dans les pages préliminaires sous le titre «DATES ET FASCICULES».

Les abréviations et symboles qui peuvent être employés sont les suivants.

A = appendices; am. = amendement; Art. = article; M. = motion

Les affiliations politiques sont représentées de la façon suivante:

Ind.	Indépendant
L	Parti libéral du Canada
NPD	Nouveau parti démocratique du Canada
PC	Parti progressiste conservateur du Canada
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour toute demande de renseignement, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645
télécopieur (613) 992-9417**

Budget du 27 avril 1989

Changements annoncés, 1:11-2

Casey, Bill (PC—Cumberland—Colchester)

Comité, séance d'organisation, 1:9

Dette publique, 1:24

Sociétés, 1:24

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:22-4, 26

Taxe fédérale de vente, 1:22-4

Comité

Documents et mémoires, distribution et traduction, 1:8

Membres, temps de parole, 1:8

Personnel de soutien temporaire, 1:8

Président. *Voir plutôt* Président du Comité

Séance d'organisation, 1:7-10

Séances, tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, m. (Larrivée), 1:7, adoptée, 8

Am. (Karpoff), 1:7, adopté, 8

Travaux futurs, 1:8-10

Couture, Clément (PC—Saint-Jean)

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:42

Dette publique

Réduction, 1:24-5

Finances, ministère. Voir Témoins

Gouvernement, dépenses

Gestion, 1:27-8

Karpoff, Jim (NPD—Surrey-Nord)

Comité, m., am., 1:7-8

Séance d'organisation, 1:7

Sociétés, 1:14-5, 24

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:14-6, 24, 28-30, 34, 36, 39-41, 43

Langlois, Charles A. (PC—Manicouagan)

Comité, séance d'organisation, 1:8, 10

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:38, 42

Larrivée, Gaby (PC—Joliette)

Comité, m., 1:7-8

Séance d'organisation, 1:7-8

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:10-1, 32, 42-3

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise.

Voir plutôt Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20

Loiselle, l'hon. Gilles (PC—Langelier; ministre d'État (Finances))

Budget du 27 avril 1989, changements annoncés, 1:11-2

Dette publique, réduction, 1:24-5

Gouvernement, dépenses, gestion, 1:27-8

Sociétés, imposition, 1:15, 24

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20

Carburants, programme de ristournes, prolongation, 1:13-4

Construction, matériaux, 1:24

Déchets toxiques, traitement, machines et appareils, 1:14

Loiselle, l'hon. Gilles—Suite

Taxe d'accise et Accise, Lois...—Suite

Détergents à lessive, 1:14

Étude, 1:11-6, 18-30

Fardeau de la preuve, dispositions, modifications, 1:14

Pauvreté, incidence, 1:14-5

Tabac, produits, 1:14, 16

Taxe fédérale de vente et taxes sur les télécommunications, taux, hausses, 1:12-3, 29

Taxes et droits d'accise, hausse, 1:13

Taxe fédérale de vente

Crédits remboursables, hausse, 1:13

Remplacement, 1:12

Taxe sur les produits et services, taux, avantages, etc., 1:12, 17-22

Malone, Patricia (ministère des Finances)

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:30-2, 36

Marleau, Diane (L—Sudbury)

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:20, 22, 33-6, 38-9, 42

Taxe sur les produits et services, 1:20, 22, 33, 35-6

Ordre de renvoi

Projet de loi C-20 (Taxe d'accise et Accise, Lois (modification)), 1:3

Présidence, décisions et déclarations

Questions

Devant porter sur le sujet à l'étude, 1:32

Politiques, 1:33

Président du Comité

Nomination de Ricard, 1:7

Procédure et Règlement

Questions

Devant porter sur le sujet à l'étude, 1:32

Politiques, 1:33

Procès-verbaux et témoignages

Impression, 1:7

Rapport à la Chambre, 1:4

Ricard, Guy (PC—Laval; président). Voir Président du Comité—Nomination

Rocheleau, Gilles (L—Hull—Aylmer)

Gouvernement, dépenses, 1:27

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20, étude, 1:16-8, 26-7, 30-4, 37-8, 41-2

Taxe sur les produits et services, 1:16-8

Séance d'organisation. Voir Comité

Sociétés

Imposition, 1:14-5, 24

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi C-20. Ministre d'État (Finances)

Art. 1 adopté, 1:34

Art. 2 adopté, 1:34

Art. 3, 1:34-5, adopté, 36

Art. 4 adopté, 1:36

Art. 5, 1:37-8, adopté, 39

Taxe d'accise et Accise, Lois...—Suite

Art. 6 adopté, 1:39
 Art. 7 adopté, 1:39
 Art. 8, 1:39-40, adopté, 41
 Art. 9 adopté, 1:41
 Art. 10 adopté, 1:41
 Art. 11 adopté, 1:41
 Art. 12 adopté, 1:41
 Art. 13 adopté, 1:41
 Art. 14 adopté, 1:41
 Carburants, programme de ristournes, prolongation, 1:13-4
 Construction, matériaux, 1:24
 Déchets toxiques, traitement, machines et appareils, 1:14, 39
 Détergents à lessive, 1:14, 39-41
 Eau-de-vie illégalement fabriquée, 1:41
 Essence, 1:37-9
 Étude, 1:10-43
 Fardeau de la preuve, dispositions, modifications, 1:14
 Pauvreté, incidence, 1:14-5
 Rapport à la Chambre, 1:43
 Tabac, produits
 Marquage et pénalités, 1:14, 41
 Taxe, hausse, 1:15-6, 30, 39
 Taxe fédérale de vente et taxes sur les télécommunications,
 taux, hausses, 1:12-3, 28-32

Taxe d'accise et Accise, Lois...—Suite

Taxes et droits d'accise, hausse, 1:13
 Titre adopté, 1:41
 Tourisme, incidence, 1:38-9
 Vins, 1:34

Taxe fédérale de vente

Crédits remboursables, hausse, 1:13, 32
 Et taxe d'accise, historique, 1:22-4
 Remplacement, 1:12
Voir aussi Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet
 de loi C-20

Taxe sur les produits et services (TPS)

Taux, avantages, etc., 1:12, 16-22, 33, 35-6

Témoins

Finances, ministère, 1:23-4, 30-41
 Finances, ministre d'État, 1:11-6, 18-30

TPS. Voir Taxe sur les produits et services**Willis, Brian** (ministère des Finances)

Taxe d'accise et Accise, Lois (modification), projet de loi
 C-20, étude, 1:23-4, 33-41

Young, Douglas (L—Gloucester)

Comité, séance d'organisation, 1:8-10

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00492 285 5

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00492 287 1